



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction des affaires financières Sous-direction du financement de l'agriculture Bureau du crédit Adresse : 78 bis, rue de Varenne – 75 349 PARIS 07 SP Suivi par : Ninon Chartier-Brasset Tél : 01.49.55.48.63 Fax : 01.49.55.41.87 Réf. Interne : Réf. Classement :	NOTE DE SERVICE DAF/SDFA/N2004-1501 Date : 12 JANVIER 2004
---	---

Date de mise en application :

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

Mesdames et Messieurs les Directeurs

départementaux de l'agriculture et de la forêt

Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 16

Objet : Prêts bonifiés et conventionnés à l'agriculture, mesures d'aménagement de la dette en 2002.

J'ai l'honneur de vous transmettre pour information les statistiques relatives aux prêts bonifiés à l'agriculture pour l'année 2002.

Résumé : La note de service présente le bilan de la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture en 2002.

MOTS-CLES : Prêts bonifiés à l'agriculture 2002 - statistiques 2002 - aménagement de la dette 2002

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM. Les Préfets, Mme et MM. Les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt, Mme et MM. Les Directeurs de l'agriculture et de la forêt.	Pour information : Etablissements de crédit CNASEA

Prêts bonifiés à l'agriculture

Bilan statistique de l'année 2002

Sommaire

Sommaire	3
Table des tableaux et graphiques	4
Introduction	5
I PRETS BONIFIES D'INVESTISSEMENT A L'AGRICULTURE, PRETS POUR CALAMITES AGRICOLES ET AMENAGEMENT DE LA DETTE EN 2002	6
1.1 La baisse des réalisations de prêts bonifiés	6
1.1.1 Données générales	6
1.1.2 Consommation des enveloppes	9
1.2 Ventilation des réalisations de prêts	10
1.2.1 Les prêts bonifiés d'investissement	10
1.2.2 Les mesures de « crise »	12
II – CARACTERISTIQUES GENERALES DES REALISATIONS EN 2002	14
2.1 Montants moyens par catégorie de prêts et durée moyenne	14
2.1.1 Stabilité des montants moyens	14
2.1.2 Durées moyennes	15
2.2 Les conditions de mise en œuvre des prêts bonifiés d'investissement	16
2.2.1 Objet et destination de financement	16
2.2.1.1 Ventilation des réalisations de prêts bonifiés d'investissement selon la destination du financement	16
2.2.1.2 Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement par objet financé	16
2.2.2 Caractéristiques des bénéficiaires des prêts	17
2.2.2.1 Financement en fonction des zones CEE	17
2.2.2.2. Financement en fonction du type d'emprunteur	18
2.3 la distribution des prêts bonifiés en 2002	19
III REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES REALISATIONS DE PRETS BONIFIES D'INVESTISSEMENT	20
Table des annexes	22

Table des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Réalisations des prêts bonifiés et aménagement de la dette en 2001 et 2002	7
Graphique 1 : Evolution des montants de réalisations de prêts bonifiés (1997-2002)	7
Graphique 2 : Coût du crédit et taux réglementaires des prêts bonifiés à l'agriculture (1990-2002).....	9
Tableau 2 : Taux de consommation des enveloppes en 2002 (engagements).....	10
Graphique 3 : Réalisations par catégorie de prêts bonifiés d'investissement (1990-2002) ...	10
Graphique 4 : Evolution du nombre de PAM et réalisations de PSM (1990 à 2002)	11
Graphique 5 : Evolution du nombre d'EPI et réalisations de prêts MTS-JA (1990-2002)	12
Tableau 3 : Montant moyen des prêts en 2002 par catégorie	14
Tableau 4 : Répartition des prêts bonifiés à l'agriculture en fonction des classes de montant en 2002	15
Tableau 5 : Durée moyenne bonifiée et non bonifiée en 2002 des prêts par catégorie.....	15
Tableau 6 : Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement 2002, selon la destination du financement	16
Tableau 7 : Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement selon l'objet financé	17
Graphique 6 : Répartition des prêts bonifiés d'investissement par type d'emprunteur en 2002	18
Graphique 7 : Part de marché des six établissements bancaires habilités en 2002	19

Introduction

Six établissements bancaires étaient habilités à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture en 2002 : les Banques Populaires, BNP Paribas, le Crédit agricole, le Crédit Industriel et Commercial (CIC), le Crédit Lyonnais et le Crédit Mutuel. Le CIC, filiale du Crédit Mutuel, était un nouvel entrant dans la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture (PBA) en 2002.

Il existe six catégories de prêts bonifiés d'investissement :

- les prêts spéciaux de modernisation (PSM), permettant de financer des opérations d'investissement dans les exploitations agricoles, en vue de favoriser la modernisation des exploitations ;
- les prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS), destinés au financement des dépenses à effectuer lors de la première installation ;
- les prêts à moyen terme spéciaux aux CUMA (MTS-CUMA), consentis aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole pour financer des matériels concourant directement aux activités de production agricole et forestière ;
- les prêts spéciaux d'élevage (PSE), destinés à faciliter le financement des investissements qui ont pour objet l'acquisition ou le remplacement de cheptel, la construction, l'extension, l'aménagement et l'acquisition des bâtiments d'élevage ;
- les prêts aux productions végétales spéciales (PPVS), destinés à financer les investissements de plantation, de vignobles et d'autres cultures pérennes, de vinification, de stockage et conditionnement correspondant à ces productions, ainsi que de construction et de modernisation des serres ;
- et les prêts fonciers pour les départements d'Outre-mer (prêts « foncier DOM »), consentis dans les DOM aux agriculteurs en vue de leur permettre d'acquérir des fonds agricoles.

Des prêts bonifiés peuvent également être mobilisés pour la gestion des aléas de production. Les prêts consentis aux victimes de sinistres agricoles (prêts « calamités ») ont pour objet la réparation des dégâts causés aux sols, aux plantations ainsi qu'au cheptel et aux bâtiments à usage agricole, ainsi que la réparation des dégâts causés aux récoltes et aux cultures non pérennes. Des mesures d'aménagement de dette peuvent également être décidées dans le cadre de mesures de crise, sous la forme de prêts de consolidation d'encours ou d'échéances. Le fonds d'allègement des charges (FAC) peut être mobilisé, à titre exceptionnel, pour prendre en charge les intérêts de prêts professionnels agricoles à moyen et long terme dus par des exploitants en difficultés financières avérées.

Parmi les catégories de prêts bonifiés d'investissement à l'agriculture, deux sont cofinancées par l'Union européenne : les prêts spéciaux de modernisation (PSM) et les prêts à moyen terme spéciaux d'installation aux jeunes agriculteurs (MTS-JA). Depuis la programmation 2000-2006 du programme de développement rural national (PDRN), la charge de bonification des PSM est cofinancée à hauteur de 25% et la charge de bonification des MTS-JA est cofinancée à hauteur de 50% (hors zone objectif 1 comprenant la Corse, le Hainaut et les DOM).

Les enveloppes de prêts bonifiés à l'agriculture n'ont été déléguées que début avril en 2002, et les autorisations de financement (AF) par un prêt bonifié n'ont pas pu être délivrées avant cette date. Trois avis d'appel à candidature ont été nécessaires pour l'habilitation des établissements de crédit.

Pendant l'année 2002, un groupe de travail a été constitué, réunissant les banques et l'administration (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), afin d'envisager les voies

d'amélioration possible du dispositif de bonification, en matière de traçabilité des dépenses publiques communautaires et nationales, d'audits des établissements bancaires et des suites à tirer de ces audits, et de sélection et de rémunération des établissements de crédit pour la prestation qu'ils assurent en distribuant des prêts bonifiés à l'agriculture.

Les enveloppes de prêts bonifiés à l'agriculture ont été déléguées tardivement et les dossiers n'ont pu être instruits que début avril 2002. Dans ce contexte, on constate en 2002 une baisse des réalisations de prêt, en partie expliquée par le trimestre manquant de début d'année mais aussi par la baisse continue des taux d'intérêt du marché (I). Les caractéristiques générales des prêts (II) ainsi que la répartition géographique des réalisations (III) témoignent d'une certaine constance par rapport aux années antérieures.

I PRETS BONIFIES D'INVESTISSEMENT A L'AGRICULTURE, PRETS POUR CALAMITES AGRICOLES ET AMENAGEMENT DE LA DETTE EN 2002

Le monde agricole est un secteur où les besoins en capitaux sont très élevés par rapport à la valeur ajoutée. La rotation du capital est lente et la rentabilité des capitaux investis est faible. En règle générale, les marges d'autofinancement sont très faibles et il existe par conséquent un besoin de financements externes important en volume. Aussi, même si la tendance générale est à la baisse des taux d'intérêts, l'outil des prêts bonifiés à l'agriculture constitue un volet d'aide au secteur agricole toujours efficient et constitue un levier pour le financement de l'installation et de la modernisation des exploitations.

A la différence des années antérieures, la baisse des réalisations¹ des prêts bonifiés d'investissement n'est plus compensée par la hausse des réalisations de prêts de « crise ». Les réalisations de prêts bonifiés d'investissement, de prêts calamités et de prêts d'aménagement de la dette ont diminué en 2002 par rapport à 2001.

1.1 La baisse des réalisations de prêts bonifiés

1.1.1 Données générales

Le total des réalisations de prêts bonifiés (prêts bonifiés d'investissement, prêts pour calamités agricoles et aménagement de la dette) passe de 1416,9 M€ en 2001 à 1146,6 M€ en 2002 soit une baisse de 19,1% entre les deux années (cf. tableau 1). Ce total des réalisations, toutes mesures et aides confondues, peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des mesures d'aménagement de dette (prêts de consolidation, allègement des charges) décidées en fonction des crises et des réalisations de prêts calamités. Le seul volet « Aménagement de la dette » a ainsi enregistré une baisse de plus de 87,3% entre 2001 et 2002. L'année 2001 avait mobilisé en effet cet instrument en faveur du secteur bovin confronté à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

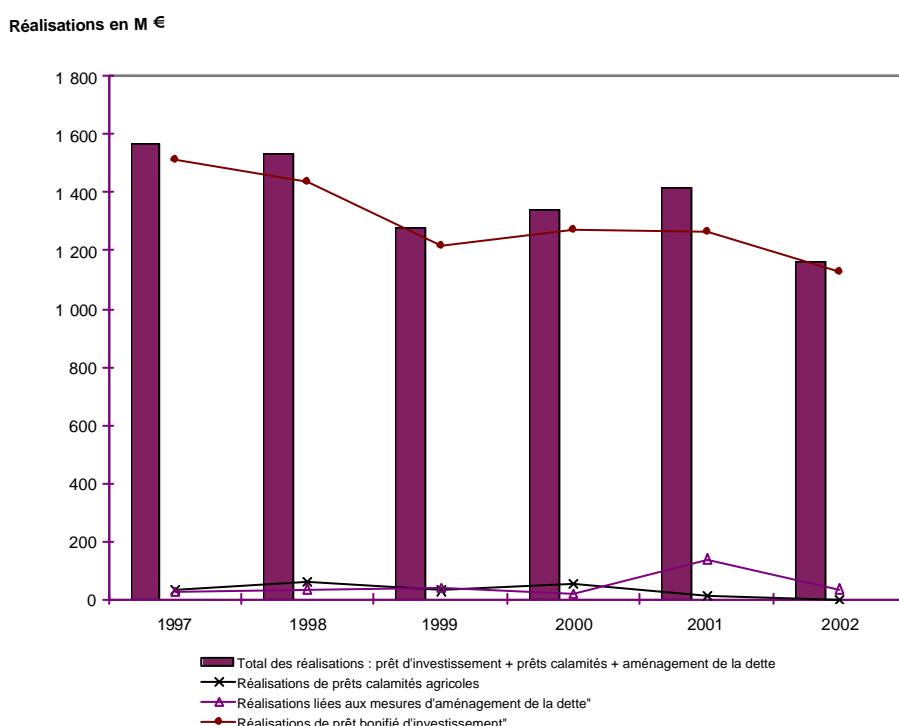
La tendance à la baisse des réalisations de prêts bonifiés d'investissement observée depuis 1997 (cf. graphique 1) se confirme en 2002, avec une diminution des réalisations de 10,8% par rapport à 2001. En 2002, les réalisations de prêts bonifiés d'investissement atteignent 1127,25 M€.

¹ Notion de réalisation : Un prêt bonifié à l'agriculture est réalisé lorsqu'il est accordé au bénéficiaire et que les fonds sont débloqués par une banque sur le compte de celui-ci. La date de réalisation est la date à laquelle les intérêts commencent à courir pour le bénéficiaire et à partir de laquelle la bonification est prise en charge par l'Etat.

Tableau 1 : Réalisations des prêts bonifiés et aménagement de la dette en 2001 et 2002

En Millions d'euros	Réalisations 2001	Réalisations 2002	Evolution 2001/2002		
Prêts Spéciaux de Modernisation	490,24	38,8%	405,40	36,0%	-17,3%
Prêts Installation	528,45	41,8%	531,90	47,2%	0,7%
Prêts aux CUMA	93,68	7,4%	82,90	7,4%	-11,5%
Prêts Spéciaux d'Elevage	131,42	10,4%	100,00	8,9%	-23,9%
Prêts Productions Végétales Spéciales	18,80	1,5%	6,90	0,6%	-63,3%
Prêts spéciaux DOM	0,5	0,0%	0,1	0,0%	-70,3%
Total Prêts bonifiés d'investissement (a)	1 263,08	100,0%	1 127,25	100,0%	-10,8%
Total Prêts pour calamités agricoles (b)	14,75		1,60		-89,1%
Prêts de Consolidation d'encours de prêts bonifiés ou non-bonifiés	1,60		0,00		-100,0%
Prêts de Consolidation d'annuité de prêts bonifiés ou non-bonifiés	2,59		12,50		382,6%
Prêts de Consolidation d'échéances en capital filière bovine	134,93		5,20		-96,1%
Total Aménagement de dettes (c)	139,12		17,70		-87,3%
TOTAL Réalisations (a+b+c)	1 416,94		1 146,55		-19,1%

Graphique 1 : Evolution des montants de réalisations de prêts bonifiés (1997-2002)



Pour les seuls prêts bonifiés d'investissement réalisés en 2002, leur volume a baissé en nombre de prêts : on passe de 69 067 prêts bonifiés d'investissement réalisés en 2001 à 59 718 prêts bonifiés d'investissement réalisés en 2002, pour un total de 700 000 exploitations, départements d'Outre-mer inclus, dénombrées en France au moment du recensement agricole de 2000. Cette baisse des réalisations peut s'expliquer d'une part, par la tenue tardive, en avril 2002, du concours d'habilitation des établissements de crédit à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture, qui a entraîné une suspension de la distribution pendant trois mois, et d'autre part, par le niveau relativement élevé des taux des prêts bonifiés alors que les taux du marché baissaient.

En effet, le maintien des réalisations de prêts non bonifiés confirme le besoin de financement des exploitations et témoigne de la diminution relative de la part des prêts bonifiés dans l'ensemble des prêts professionnels agricoles. La baisse constatée est spécifique aux prêts bonifiés d'investissement car l'ensemble des prêts professionnels à l'agriculture (prêts bonifiés, prêts non bonifiés) totalisent 6949,6 M€ de réalisations en 2002 soit 9,8% d'augmentation par rapport à 2001.

Tableau 2 : Réalisations de prêts bonifiés et de prêts non bonifiés en 2001 et en 2002

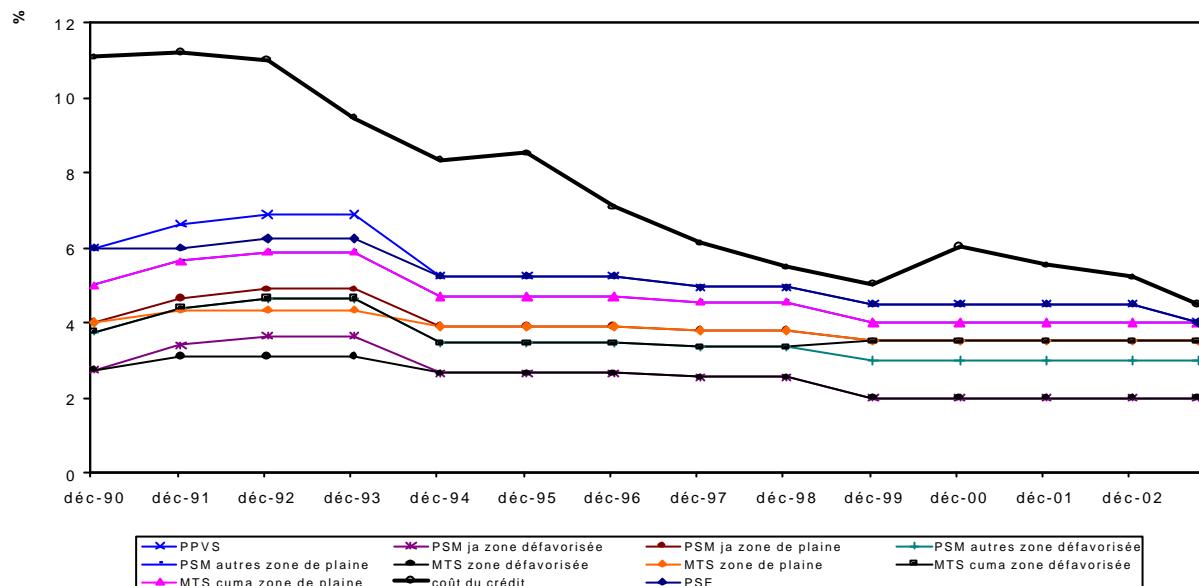
	2000 En M €	2001 En M €	2002 En M €	Evolution 2002/2001
Prêts bonifiés :				
Prêts bonifiés d'investissement	1 271,1	1263,1	1127,3	-10,8%
Autres prêts	69,4	153,9	17,7	-87,3%
TOTAL	1 340,8	1416,9	1144,6	-19,1%
Prêts non bonifiés	5 157,8	4852,0	5 803,0	+21,0%
Total prêts bonifiés et non bonifiés	6498,6	6269,0	6 949,6	+9,8%

De fait, les prêts bonifiés à l'agriculture (1 127,3 M€) représentent 16,2% de l'ensemble des prêts professionnels agricoles réalisés en 2002 contre 22,6% en 2001, 20,6% en 2000, 18,8% en 1999 et 25,5% en 1998.

L'évolution du coût du crédit entre 1990 et 2002 montre que le taux moyen du marché pour les prêts aux entreprises à moyen et long terme, d'un montant compris entre 15 245 € et 45 735 €, baisse progressivement depuis 1990². Les taux réglementaires des prêts bonifiés à l'agriculture suivent cette évolution avec des baisses successives des taux fixés par arrêté en 1991, en 1992, en 1993, en 1997, en 1999 et dernièrement pour les PSE et les PPVS en 2003 (cf. graphique 2).

² Le coût moyen du crédit aux entreprises est déterminé trimestriellement par la Banque de France sur la base d'une enquête.

Graphique 2 : Coût du crédit et taux réglementaires des prêts bonifiés à l'agriculture (1990-2002)



Le coût moyen du crédit aux entreprises, dans des conditions similaires à celles du secteur agricole, a donc atteint en 2002 un niveau proche du niveau le plus faible enregistré sur la précédente décennie en 1999, rendant les prêts bonifiés à l'agriculture moins attractifs comparativement que lors des deux années précédentes. Le maintien des réalisations de prêts professionnels agricoles, couplé à la diminution des réalisations des prêts bonifiés, atteste d'un report des crédits bonifiés vers les crédits non bonifiés, d'accès plus facile.

1.1.2 Consommation des enveloppes

En 2002, 77,4% des enveloppes ont été consommées contre 89,2% en 2001 et 95,3% en 2000, pour des enveloppes annuelles équivalentes. L'enveloppe de prêts bonifiés ouverte en 2002 a été de 1,77 milliard d'euros, dont 1,63 milliard d'euros de prêts bonifiés d'investissement. Pour ces prêts, le montant des autorisations de financement engagées³ en 2002 s'élève à 1 263,4 millions d'euros (cf. tableau 2).

³ Notion d'engagement : la phase d'engagement est antérieure à la réalisation des prêts. L'engagement s'effectue lors de l'autorisation de financement accordée par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt et constitue le montant maximum du prêt qui pourra être réalisé. Le montant des réalisations est donc toujours inférieur ou égal au montant des engagements.

Tableau 2 : Taux de consommation des enveloppes en 2002 (engagements)

<i>En Millions d'euros</i>	Enveloppe 2002	Enveloppe consommée 2002 (*)	Taux de consommation (Enveloppe consommée 2002 /enveloppe 2002)
Prêts Spéciaux de Modernisation	640,0	470,7	73,6%
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation	690,0	582,8	84,5%
Prêts aux CUMA	121,0	86,1	71,2%
Prêts Spéciaux d'Elevage	152,0	115,9	76,3%
Prêts Productions Végétales et Spéciales	27,0	7,5	27,7%
Prêts spéciaux DOM	3,0	0,3	9,6%
TOTAL PRETS BONIFIES D'INVESTISSEMENT	1 633,0	1 263,4	77,4%

(*) Autorisations de financement délivrées en 2002 (engagements du 01/01/2002 au 31/12/2002) par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt.

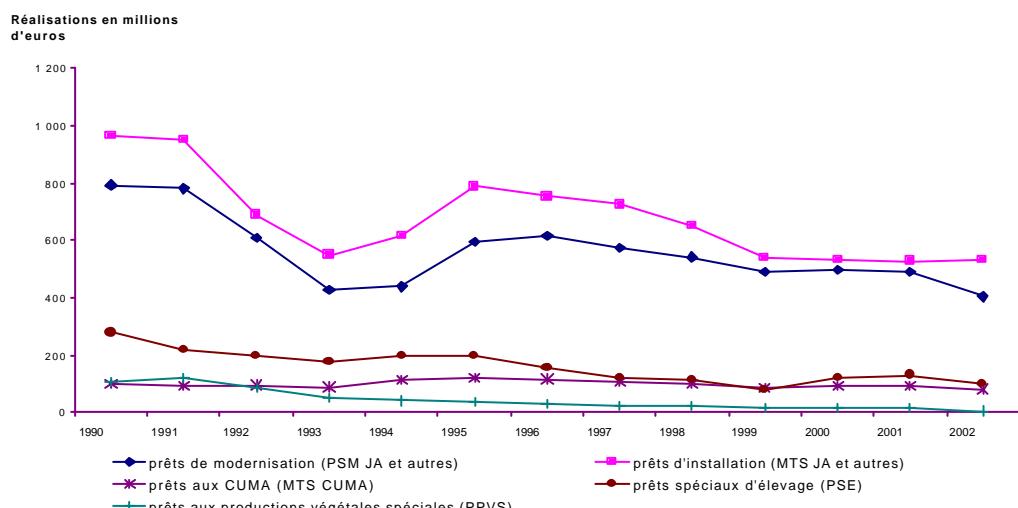
1.2 Ventilation des réalisations de prêts

On note en moyenne une baisse de 19,1% en 2002 pour le total des prêts bonifiés et on peut remarquer que le volume des réalisations de la plupart des prêts a baissé, à l'exception des prêts d'installation aux jeunes agriculteurs. Les prêts d'investissement constituent la part essentielle des prêts bonifiés réalisés en 2002.

1.2.1 Les prêts bonifiés d'investissement

Il faut noter cependant que même si la baisse des réalisations s'inscrit dans une tendance générale observée depuis le milieu des années 1990, toutes les catégories de prêts ne sont pas concernées de façon identique par cette tendance (cf. graphique 3) et sont influencées par les évolutions réglementaires.

Graphique 3 : Réalisations par catégorie de prêts bonifiés d'investissement (1990-2002)

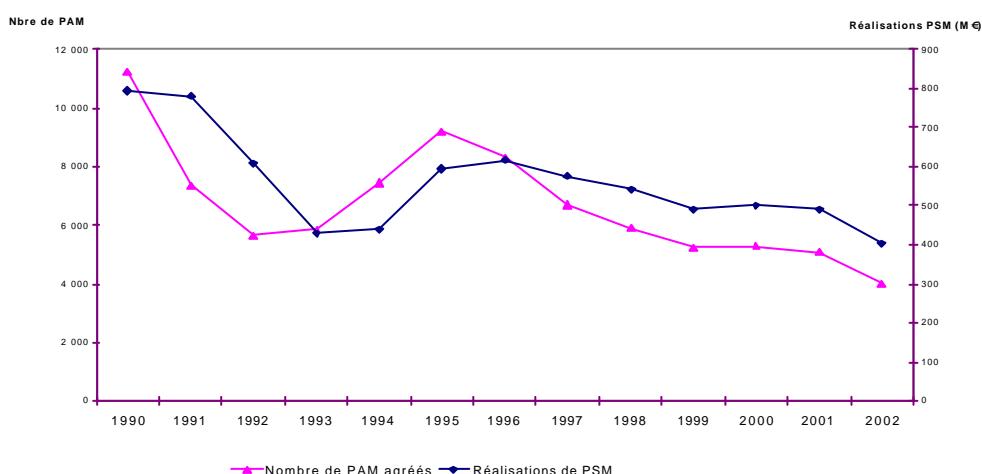


Le volume des prêts spéciaux de modernisation (PSM) a baissé de 17,3% entre 2001 et 2002, celui des prêts à moyen terme spéciaux pour les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (MTS-CUMA) a régressé de 11,5%, celui des prêts aux productions végétales spéciales (PPVS) a baissé de 63,3% et le montant des prêts spéciaux d'élevage (PSE) a baissé de 23,9%. Seul le montant des prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS-JA et MTS-autres) a progressé de 0,7%. Ces prêts bénéficient, en effet, des conditions financières les plus intéressantes (2% en zone défavorisée et 3,5% en zone de plaine), et continuent à demeurer l'un des outils importants et appréciés de la politique d'installation des jeunes agriculteurs. Ce sont les PSE et les PPVS, qui bénéficient des taux bonifiés les moins attractifs en 2002 (4,5%) dans un contexte de taux de marché bas, qui ont connu les baisses de réalisations les plus significatives.

Il faut souligner en outre que la réglementation limite désormais l'objet du financement d'un prêt par un PPVS : sont exclus l'acquisition de fonds de terre et tout investissement potentiellement recevable au financement d'actions structurelles prévues par l'organisation commune de marché (OCM) du produit considéré (OCM vitivinicole et fruits et légumes). Cette limitation, alliée au taux relativement élevé des PPVS, peut expliquer la baisse importante des réalisations pour cette catégorie de prêt (-63,3%).

La réalisation d'un PSM est liée aux agréments en commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) des plans d'amélioration matérielle (PAM) puisque l'une des conditions d'octroi d'un PSM est l'agrément d'un PAM. Les agréments de PAM ont baissé en 2002 avec 4011 PAM agréés contre 5086 en 2001 soit une régression de 21,1% en une année et de 64,3% entre 1990 et 2002. Comme le souligne le CNASEA, dans son rapport d'activité 2002, la perte de vitesse des PAM peut être imputée au développement des diverses mesures de modernisation, qui permettent l'octroi, aux bénéficiaires, de subvention en capital (CTE, bâtiments d'élevage et mécanisation en zone de montagne), ainsi que la réduction du différentiel entre les taux d'intérêts des prêts bonifiés et ceux du marché. De manière générale, les réalisations de PSM suivent l'évolution des agréments de PAM. (cf. graphique 4)

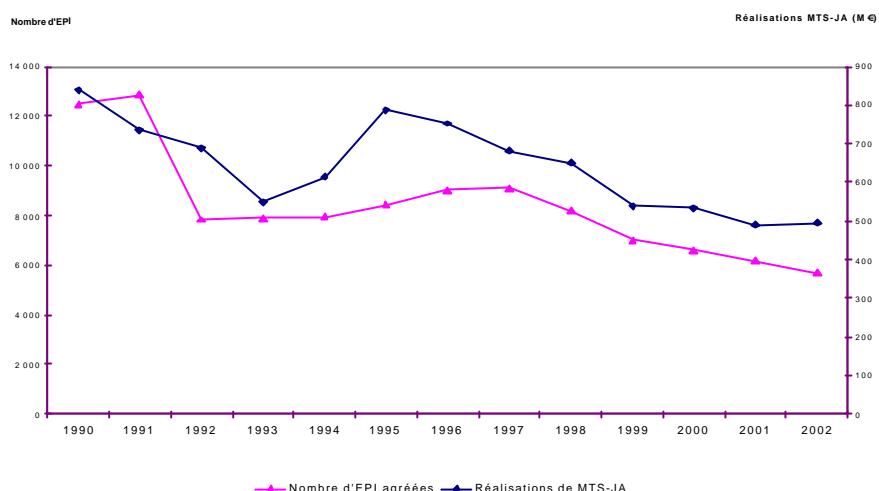
Graphique 4 : Evolution du nombre de PAM et réalisations de PSM (1990 à 2002)



De même, l'octroi d'un prêt MTS-JA est conditionné par l'agrément d'une étude prévisionnelle d'installation (EPI) par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Le nombre d'EPI agréés en 2002 passe à 5693 contre 6163 en 2001 soit une baisse de 7,63% entre ces deux années et une baisse de 54,40% entre 1990 et

2002. Il est à noter que pour la cinquième année consécutive (depuis 1998), le nombre d'EPI agréées baisse. (cf. graphique 5)

Graphique 5 : Evolution du nombre d'EPI et réalisations de prêts MTS-JA (1990-2002)



L'investissement dans les exploitations agricoles est très inégalement réparti et il est important de souligner que la taille de l'exploitation joue fortement au même titre que l'âge des exploitants. Ainsi, les jeunes agriculteurs sont plus enclins à investir : en 2002, le nombre de PSM-JA et le nombre de MTS-JA totalisent, en effet, 27 856 prêts bonifiés d'investissement pour un montant total de réalisations de 626,35 M€ soit plus de 50% du total des réalisations tous prêts bonifiés confondus. En 2001, ces proportions étaient encore plus élevées avec un total de 29 974 prêts pour un montant total de réalisations de 805,67 M€ soit plus de 64% du montant total des réalisations de 2001.

Les prêts cofinancés par l'Union européenne, les PSM et les MTS-JA, totalisent un montant de réalisations de 935 M€ soit plus de 80% du total des réalisations.

1.2.2 Les mesures de « crise »

Les mesures bancaires liées aux aléas de production (aménagement de dette, prêts « calamités », prises en charge d'intérêt) ont été moins nombreuses qu'en 2001.

Les prêts calamités

En 2001, les réalisations de prêts pour calamités agricoles (14,62 M€) avaient fortement diminué par rapport aux réalisations de 2000 (52,34 M€). En 2002, la diminution est encore plus importante puisque les réalisations n'atteignent que 1,59 M€. L'année 2000 comme l'année 2001 ont chacune connues des crises qui ont mobilisé fortement ce type de prêt, dont les tempêtes de décembre 1999.

Un taux de prêts exceptionnellement bas, fixé à 1,5 %, avait également été décidé pour faciliter la réparation des dommages causés aux fonds et aux récoltes par les inondations de novembre 1999 dans les départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn ainsi que par les tempêtes de fin décembre 1999. L'effet de ces mesures a été important en 2000 puisque 71% des réalisations 2000 avaient porté sur ces prêts à conditions exceptionnelles (soit 3 589 prêts pour un montant total de 37,33 millions d'euros).

En 2002, les réalisations de prêts calamités sont donc très faibles. Il est vrai que les taux de ces prêts (compris entre 4,30% et 5,50% selon la nature et le niveau des pertes et selon les

différents établissements de crédit), dépendant du taux de rémunération des banques, étaient restés élevés et n'avaient pas suivi la baisse des taux du marché. En octobre 2002, le taux des prêts « calamités » a de nouveau été fixé exceptionnellement à 1,5 % pour les victimes des inondations des 8 et 9 septembre 2002 survenues après les pluies « cévenoles », dans les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault et du Vaucluse. Ces prêts ont été réalisés sur l'année 2003.

Aménagement de dette

Dans le cadre du plan d'aide à la filière bovine confronté à la crise de l'ESB, une enveloppe de 152 M€ de prêts de consolidation d'échéances en capital au taux exceptionnel de 1,5% avait été débloquée en 2001.

En 2002, c'est une enveloppe de 15 M€ de prêts de consolidation à 1,5% sur 5 ans, assortis d'une période de différé maximale de 3 ans, qui a été mise en place en faveur des caves coopératives viticoles spécialisées en vin de table, vin de pays et vin doux naturel Rivesaltes confrontées à des difficultés de trésorerie.

Au total, l'aménagement de la dette a mobilisé 17,66 M€ en 2002 contre 139,12 M€ en 2001 soit une baisse de plus de 73% due essentiellement au poids des mesures en faveur de l'élevage bovin en 2001.

Prise en charge d'intérêts par le Fonds d'allègement des charges (FAC)

Le FAC permet de prendre en charge partiellement les intérêts de prêts bonifiés ou non supportés par des exploitations agricoles en difficultés financières.

En 2002, dans le cadre du volet économique du plan de soutien complémentaire aux éleveurs de bovins, le FAC a été mis en œuvre à hauteur de 17,23 M€ pour permettre la prise en charge des intérêts de prêts à long ou moyen terme supportés par des éleveurs confrontés à d'importantes difficultés financières. Cette mesure a profité en priorité aux jeunes agriculteurs installés depuis le 1^{er} janvier 1997 et aux récents investisseurs dans le domaine bovin. Par ailleurs, le FAC a été mobilisé en avril 2002 à hauteur de 2,5 M€ en faveur des viticulteurs les plus touchés par la crise concernant les vins de table, vins de pays et vins doux naturels « Rivesaltes », dans le cadre d'un plan de soutien aux exploitations viticoles en situation financière difficile en Ardèche, dans les Bouches-du-Rhône, dans la Drôme, dans le Gard et dans le Vaucluse. En outre, une enveloppe de crédits budgétaires de 4,5 M€ du FAC a été répartie dès le mois de septembre entre les départements touchés par les pluies cévenoles des 8 et 9 septembre 2002, pour prendre en charge une partie des intérêts des prêts professionnels agricoles à long et moyen termes qui devaient être payés, entre le 1^{er} septembre 2002 et le 31 août 2003, par les exploitations agricoles en situation financière tendue et gravement sinistrées. 449 785 € ont été également été utilisés pour le paiement des derniers dossiers du dispositif de 1999 d'aide au désendettement des exploitations bananières de Guadeloupe.

Les enveloppes du FAC pour ces différentes mesures en 2002 ont donné lieu à 17 591 autorisations de versement (AV) pour des prises en charge d'intérêts, soit un montant moyen de prise en charge d'intérêt de 1068,88 €

II – CARACTERISTIQUES GENERALES DES REALISATIONS EN 2002

Les caractéristiques des prêts bonifiés présentent une stabilité sur le plan financier (montant moyen, durée) et sur les plans de la répartition géographique, de la destination des prêts ou des objets financés.

2.1 Montants moyens par catégorie de prêts et durée moyenne

2.1.1 Stabilité des montants moyens

Pour les prêts bonifiés d'investissement, les montants moyens des prêts ont légèrement augmenté en 2002. Le montant moyen général passe de 18 288 € en 2001 à 18 876 € en 2002. Une tendance à la progression du montant moyen des prêts avait été constatée entre 1993 et 1998, puis le montant moyen des prêts bonifiés avait connu une baisse à partir 1998. Sur dix ans, le montant moyen des prêts d'investissement n'a que légèrement augmenté, passant de 18 141 € en 1993 à 18 876 € en 2002, soit une augmentation de 4,05%.

Tableau 3 : Montant moyen des prêts en 2002 par catégorie

Catégorie de prêt	Montant moyen en €
Prêts spéciaux de modernisation (PSM)	16 135
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation pour les jeunes agriculteurs (MTS-JA)	24 884
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation autres (MTS-autres)	21 673
Prêts à moyen terme spéciaux aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (MTS-CUMA)	13 050
Prêts spéciaux d'élevage (PSE)	15 564
Prêts aux productions végétales spéciales (PPVS)	23 534
Moyenne toutes catégories confondues	18 876

Les tendances observées en 2001 sur la répartition des prêts par classe de montants de réalisations se retrouvent en 2002. En 2002, 40% des prêts bonifiés d'investissement ont un montant strictement inférieur à 8,38 M€, toutes catégories de prêts confondues (39% en 2001). 36% de ces prêts ont un montant compris entre 8,38 M€ et 25,15 M€ (38% en 2001). Des variations peuvent survenir entre les différentes catégories de prêt, toutefois quel que soit le type de prêt, 65% à 86% des prêts bonifiés d'investissement ont un montant inférieur à 25,15 M€ (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des prêts bonifiés à l'agriculture en fonction des classes de montant en 2002

Nombre de versements	Montant < 8,38 M€		Montant entre 8,38M€ et 25,15M€		Montant entre 25,15M€ et 50,31M€		Montant entre 50,31M€ et 152,45M€		Montant > 152,45M€		Nombre total de versements effectués
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
PSM	10 878	43%	9 434	38%	3 490	14%	1 270	5%	23	0%	25 095
MTS-JA	6 093	31%	6 720	34%	4 614	23%	2 453	12%	0	0%	19 880
MTS-AUTRES	484	29%	658	39%	400	24%	133	8%	0	0%	1 675
MTS-CUMA	3 515	55%	1 986	31%	607	10%	243	4%	2	0%	6 353
PSE	2 550	40%	2 707	42%	841	13%	323	5%	0	0%	6 421
PPVS	142	48%	83	28%	30	10%	31	11%	8	3%	294
TOTAL	23 662	40%	21 588	36%	9 982	17%	4 453	7%	33	0%	59 718

Pour les montants supérieurs à 152 M€, seuls les PSM, les MTS CUMA et les PPVS sont concernés. 70% des versements concernent des PSM, 24% des PPVS (financements de serres) et 6% des MTS CUMA.

2.1.2 Durées moyennes

De manière générale, la durée moyenne des prêts est toujours strictement supérieure à la durée bonifiée moyenne pour la même catégorie de prêt, exception faite des prêts aux CUMA et les MTS-JA qui ont des durées bonifiées moyennes et des durées moyennes exactement identiques (en 2000, 2001 et 2002). La durée bonifiée moyenne et la durée moyenne des prêts sont relativement stables depuis quelques années (cf. annexe 1). La durée moyenne bonifiée en 2002 est de 9 ans contre 8,7 ans en 2001 et 8,2 ans en 2000. La durée bonifiée des PSM est en hausse, celle des MTS-JA est stable, celle des MTS-autres et celle des PPVS sont en légère baisse et enfin la durée bonifiée des PSE a légèrement augmenté.

Tableau 5 : Durée moyenne bonifiée et non bonifiée en 2002 des prêts par catégorie

Catégorie de prêt	Durée moyenne toutes zones en années	Durée	bonifiée
		moyenne toutes zones en années	moyenne toutes zones en années
Prêts Spéciaux de Modernisation (PSM)	9,7	9,1	
Prêts à moyen terme spéciaux d'Installation aux jeunes agriculteurs (MTS JA)	10,3	10,3	
Prêts à moyen terme spéciaux d'Installation autres (MTS-autres)	7,9	7,8	
Prêts à moyen terme spéciaux aux coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole (MTS-CUMA)	6,2	6,2	
Prêts Spéciaux d'Elevage (PSE)	8,7	7,6	
Prêts Productions Végétales Spéciales (PPVS)	8,5	7,9	
Moyenne générale pondérée 2002	9,8	9,0	

2.2 Les conditions de mise en œuvre des prêts bonifiés d'investissement

2.2.1 Objet et destination de financement

2.2.1.1 *Ventilation des réalisations de prêts bonifiés d'investissement selon la destination du financement*

Cette ventilation distingue les prêts destinés au financement de reprise de structures de production existantes d'une part, des prêts destinés au financement d'investissements de modernisation d'autre part (cf. tableau 6).

Tableau 6 : Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement 2002, selon la destination du financement

	Reprise - Renouvellement		Modernisation		Autres destinations (dont foncier)		TOTAL	
	montant en milliers €	%	montant en milliers €	%	montant en milliers €	%	montant en milliers €	%
Prêts spéciaux de modernisation (PSM)	45 221	11%	319 015	79%	40 598	10%	404 834	38%
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation aux jeunes agriculteurs (MTS - JA)	296 659	69%	47 771	11%	84 808	20%	429 238	40%
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation autres (MTS - autres)	34 915	96%	162	0%	1 343	4%	36 420	3%
Prêts à moyen terme spéciaux aux coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole (MTS-CUMA)	31 008	37%	51 870	63%	29	0%	82 907	8%
Prêts spéciaux d'élevage (PSE)	13 098	13%	73 588	74%	13 281	13%	99 967	9%
Prêts aux productions végétales spéciales (PPVS)	0	0%	6 920	100%	0	0%	6 920	1%
Prêts foncier DOM	0	40%	0	47%	147	13%	147	0%
TOTAL	420 901	40%	499 326	47%	140 206	13%	1 060 433	100%

La part destinée à la reprise et au renouvellement atteint 40% en 2002 contre 34% en 2001, hausse due à la baisse générale des réalisations de prêts bonifiés à l'agriculture conjuguée au maintien des réalisations de prêts MTS-JA, plutôt qu'à l'augmentation des réalisations de prêts de reprise ou de renouvellement. Le montant total des réalisations de ces prêts enregistre même une baisse de 3,4%, passant de 436 M€ en 2001 à 421 M€ en 2002. Les prêts destinés à la modernisation des exploitations enregistrent quant à eux une baisse significative, passant de 615 M€ en 2001 à 499 M€ en 2002 soit une baisse de 18,8%.

2.2.1.2 *Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement par objet financé*

La destination par objet de financement des prêts bonifiés d'une année sur l'autre varie peu (cf. tableau 7).

Tableau 7: Ventilation des réalisations des prêts bonifiés d'investissement selon l'objet financé

réalisations en milliers d'euros	PSM JA	PSM autres	MTS JA	MTS autres	MTS CUMA	PSE	PPVS	Foncier	TOTAL
foncier	9 0%	54 0%	67 067 14%	268 0%	24 0%	17 0%	0 0%	147 100%	67 586 6%
aménagements fonciers	1 967 1%	5 105 2%	2 339 0%	78 2%	3 0%	0 0%	0 0%	0 0%	9 492 1%
reprise	6 897 5%	4 218 2%	134 796 27%	7 264 2%	15 0%	1 667 2%	0 0%	0 0%	154 857 14%
plantation	901 1%	3 267 1%	7 897 2%	184 1%	0 0%	0 0%	1 730 25%	0 0%	13 979 1%
bâtiments productions végétales	6 869 5%	11 176 4%	2 464 0%	155 4%	0 0%	68 0%	5 177 75%	0 0%	25 909 2%
logements animaux	74 102 56%	141 403 52%	23 375 5%	3 038 52%	0 0%	84 595 85%	0 0%	0 0%	326 513 29%
bâtiments d'exploitation	9 684 7%	30 991 11%	12 574 3%	710 11%	947 1%	4 671 5%	0 0%	0 0%	59 577 5%
cheptel	4 856 4%	4 191 2%	9 533 2%	1 184 2%	0 0%	4 030 4%	0 0%	0 0%	23 794 2%
matériel	24 852 19%	69 827 26%	76 708 16%	22 943 26%	81 919 99%	4 888 5%	13 0%	0 0%	281 150 25%
biens incorporels	492 0%	1 532 1%	155 941 32%	444 1%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	158 409 14%
stock	34 0%	0 0%	1 566 0%	34 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	1 634 0%
investissements touristiques	754 1%	1 613 1%	15 0%	0 1%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	2 382 0%
TOTAL	131 417 100%	273 377 100%	494 275 100%	36 302 100%	82 908 100%	99 936 100%	6 920 100%	147 100%	1 125 282 100%

En 2002, 56% des investissements en PSM jeunes agriculteurs et 52 % en PSM autres ont concerné des logements pour animaux principalement destinés à la stabulation (orientation lait et viande). La même tendance est relevée pour les MTS-autres qui destinent 52 % des investissements aux logements d'animaux.

En MTS jeunes agriculteurs, 27% des investissements concernent la reprise, et 32% des investissements concernent des biens incorporels dont 89% sont destinés à des achats de parts sociales GAEC et EARL. Seuls 5% des investissements en biens incorporels ont pour objet l'achat de parts sociales SCEA, et seuls 3% sont destinés au financement du besoin en fonds de roulement (BFR). Plusieurs causes peuvent expliquer ces tendances. Parmi les sociétés de gestion ou d'exploitation, le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) et l'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires les plus répandues dans le monde agricole. Le GAEC possède en effet l'avantage de conserver la structure familiale de l'exploitation. Les associés peuvent être collatéraux (frères, sœurs) ou descendants ou descendants (père, fils). La seule restriction est l'impossibilité de constituer un GAEC entre époux et il est nécessaire que les associés soient exploitants. L'EARL est un peu plus souple dans la mesure où des associés non exploitants sont admis. Les SCEA sont quant à elles plus risquées et moins attractives dans la mesure où la responsabilité n'est pas limitée aux apports de l'exploitant mais couvre l'intégralité de ses biens en cas d'insolvabilité.

En MTS CUMA, 99% des investissements concernent du matériel et plus particulièrement du matériel de récolte.

Les PSE destinent 85% des investissements à des logements d'animaux (majoritairement la stabulation).

En PPVS, 75% des investissements ont pour objet les bâtiments de production végétales (principalement les serres horticoles et maraîchères) et 25% la plantation.

La progression de la part de financement dans des bâtiments se confirme en 2002. En 1992, les bâtiments représentaient 22% des objets financés par des PBA (cf. annexe 2). En 2002, ils représentent 36% des investissements financés par les prêts bonifiés à l'agriculture.

2.2.2 Caractéristiques des bénéficiaires des prêts

2.2.2.1 Financement en fonction des zones CEE

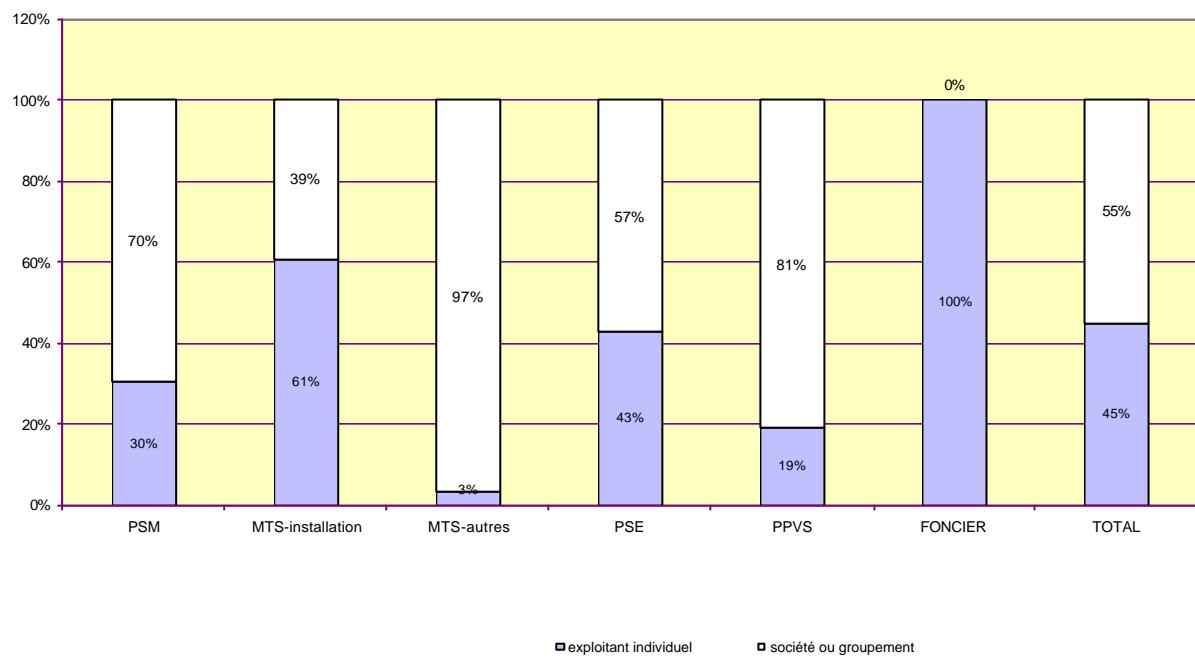
De manière générale, l'équilibre des réalisations des prêts bonifiés d'investissement est à l'avantage des zones de plaine. Toutefois, la répartition des investissements en fonction des zones tend à s'égaliser. La part des réalisations en zone de plaine était jusqu'en 1996 de

plus de 60%. En 2002, la répartition est plus équilibrée : 52% en zone de plaine et 48% en zone défavorisée. (cf. annexe 3)

2.2.2.2. Financement en fonction du type d'emprunteur

En 2002, comme lors des années précédentes, la proportion des prêts bonifiés d'investissement, toutes catégories de prêts bonifiés confondues, pour les sociétés ou les groupements est supérieure à celle pour les exploitants individuels (55% contre 45%) (graphique 6).

Graphique 6 : Répartition des prêts bonifiés d'investissement par type d'emprunteur en 2002



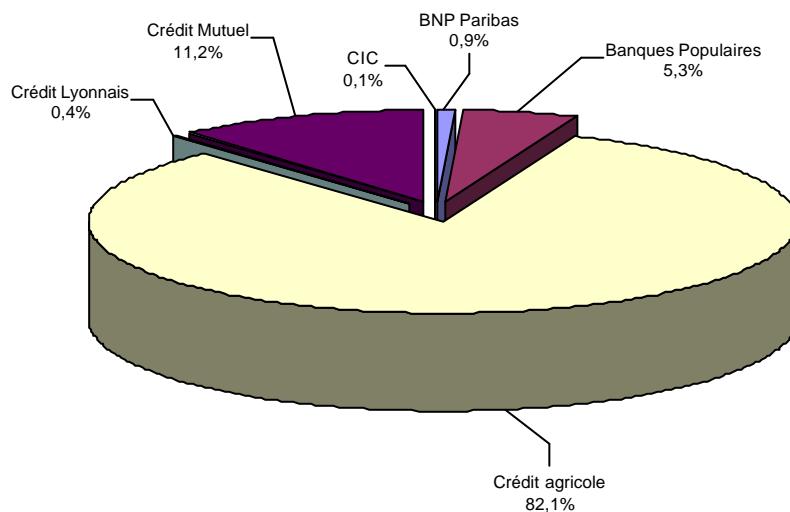
La différence entre les montants moyens empruntés en fonction du type d'emprunteur persiste en 2002 : 19 000 € pour les exploitants individuels et 20 000 € pour les sociétés et les groupements. Mais cet écart demeure moins important que les années précédentes. En 2000, le montant moyen d'un prêt pour un exploitant individuel était de 15 000 € alors que le montant moyen d'un emprunt pour une société ou un groupement était de 24 000 €. (cf. annexe 4)

2.3 la distribution des prêts bonifiés en 2002

En 2002, les réseaux habilités à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture sont les cinq mêmes réseaux qu'en 2001 auxquels vient s'ajouter un nouvel entrant, le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : le Crédit agricole, le Crédit Mutuel, les Banques Populaires, BNP Paribas, le Crédit Lyonnais et le CIC. Ainsi en 2002, 6 établissements de crédit étaient habilités à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture. La concurrence entre les différents réseaux bancaires est toujours d'actualité : le Crédit agricole perd des parts de marché chaque année tout en demeurant de loin le premier distributeur de prêts bonifiés à l'agriculture. En effet, en 1995, il distribuait 91,7% des prêts bonifiés d'investissement. Sa part de marché a légèrement baissé en 2002 par rapport à 2001 passant de 82,7% à 82,1%. Viennent ensuite les cinq autres réseaux dont les parts de marché oscillent entre 11,2% et 0,1% en 2002.

Le Crédit Mutuel progresse et atteint 11,2% de part de marché en 2002 contre 11% en 2001. Les Banques Populaires ont connu également une hausse avec une part de marché de 5,3% contre 4,9% en 2001. BNP Paribas reste constant dans sa distribution avec 0,9%, part de marché identique à 2001. Le Crédit Lyonnais enregistre une baisse de 0,1% avec 0,4% en 2002 contre 0,5% en 2001. Enfin, le CIC obtient une part de marché de 0,1% pour sa première année sur le marché des prêts bonifiés à l'agriculture (cf. graphique 7 et annexe 5).

Graphique 7 : Part de marché des six établissements bancaires habilités en 2002



Dans la distribution des prêts bonifiés la concurrence peut jouer différemment d'une catégorie de prêt à l'autre. Les prêts destinés aux jeunes agriculteurs (PSM JA et MTS JA) sont davantage susceptibles d'être l'objet d'une concurrence entre réseaux puisque les jeunes agriculteurs sont plus libres dans leur choix de réseau bancaire, dans la mesure où ils ne sont pas liés à un établissement de crédit par des prêts antérieurs. Aussi, BNP Paribas distribue 1,2% des prêts MTS JA, les Banques Populaires distribuent 6,5% de ces prêts, le Crédit agricole 79,2%, le Crédit Lyonnais 0,6%, le Crédit Mutuel 12,5% et le CIC 0,1%.

Par réseaux, la catégorie de prêt la plus distribuée varie relativement. BNP Paribas a une part de marché plus importante dans la catégorie des prêts MTS-« autres ». Les Banques Populaires distribuent davantage de prêts MTS-JA. Le Crédit agricole distribue la quasi totalité des prêts MTS-CUMA et la totalité des prêts foncier DOM. Le Crédit Lyonnais a une part de marché bien supérieure à la moyenne de sa part de marché nationale pour les PPVS (3%), le CIC est également un réseau distributeur de PPVS puisqu'il totalise plus de 4% de part de marché pour cette catégorie de prêt alors que sa part de marché totale nationale est 0,1%. Pour le Crédit Mutuel, la part de marché la plus élevée concerne les PSE.

III REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES REALISATIONS DE PRETS BONIFIES D'INVESTISSEMENT

3.1 Les réalisations par département

En 2002, les prêts bonifiés à l'agriculture ont été distribués dans 96 départements (la Guyane, Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine-saint-Denis n'en n'ayant pas distribué). En moyenne, la somme distribuée par département pour ces prêts s'élève à 11,61 M€ en 2002 (contre 12,95 M€ en 2001 et 13,1 M€ en 2000)(cf. annexe 6).

Concernant la répartition des prêts par département (cf. annexe 8), il ressort que :

- 12 départements ont une consommation de prêts bonifiés à l'agriculture supérieure à deux fois la moyenne nationale par département ;
- 25 départements ont un montant compris entre une et deux fois la moyenne nationale ;
- 37 départements ont leur montant compris entre 0,5 et une fois la moyenne nationale ;
- 22 départements ont un montant inférieur à 0,5 fois la moyenne nationale.

Trois départements se distinguent par des réalisations supérieures à 3 fois la moyenne nationale : l'Ille-et-Vilaine, la Manche et l'Aveyron.

Les départements dont le montant des réalisations est inférieur à 0,5 fois la moyenne départementale restent localisés dans les mêmes zones géographiques qu'en 2001, à savoir l'Ile-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la collectivité territoriale de Corse et quelques départements plus isolés, le Loir-et-Cher, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, les Pyrénées orientales et les départements d'Outre-mer.

3.2 La concurrence entre les réseaux par département

Au niveau national, le Crédit agricole détient 82,1% de parts de marché. Cependant, une forte concurrence entre les réseaux s'observe dans certains départements. Dans seulement 2 départements, les 6 réseaux sont en présence (Meurthe et Moselle et Seine-et-Marne). Dans 32 départements, 5 réseaux ont distribué des PBA en 2002 comme en 2001. Dans 33 départements, 4 réseaux bancaires sont présents. La concurrence est notamment importante dans les départements où une forte demande est identifiée (Aveyron, Ille-et-Vilaine, Manche). La concurrence dans un département peut s'exercer entre 2 ou 3 réseaux : 29 départements concernés en 2002. Le Crédit Agricole demeure toutefois dans certains départements le seul distributeur de prêts bonifiés tels que dans les Alpes-maritimes, dans le Val de Marne, en Guadeloupe et en Martinique.

En 2002, la part de marché du **Crédit agricole** (cf. annexes 7 et 11), est supérieure à 75% dans 71 départements (68 départements métropolitains et 3 DOM à l'exception de la Guyane). Sa part de marché est inférieure à 75% dans les départements où, soit les Banques Populaires (Ariège, Aude, Pyrénées orientales), soit le Crédit Mutuel (Nord ouest et est de la France) soit le Crédit Lyonnais (Bouches-du-Rhône, Vaucluse) sont bien implantés. Le Crédit agricole est présent dans tous les départements où des prêts bonifiés à l'agriculture sont distribués.

Le Crédit Mutuel (cf. annexes 7 et 11) est présent, en 2002, dans 84 départements soit trois de plus qu'en 2001 et il détient des parts de marché comprises entre 20% et 30% dans 15 départements. De façon générale, le Crédit Mutuel est plus implanté dans la partie Nord de la France, l'axe du Rhône et le grand Ouest.

Les **Banques Populaires** (cf. annexes 7 et 11) sont présentes, en 2002, dans 79 départements soit un de plus qu'en 2001 (76 en 2000). Dans quatre départements sa part de marché dépasse 20% : l'Ariège (29%), l'Aude (28%), les Hautes-Alpes (23%) et les Pyrénées orientales (36%). En 2001 seul un département dépassait 25% de part de marché, les Pyrénées orientales.

Le Crédit Lyonnais (cf. annexes 7 et 11) est présent, en 2002, dans 49 départements contre 50 en 2001 (31 en 2000). En Corse du sud sa part de marché est de 70%. Dans les Bouches-du-Rhône (18%) et en Haute Corse (15%) ses parts de marché atteignent ou dépassent 15%. Dans les autres départements, les parts de marché oscillent entre 1% et 10% sachant que dans la majorité des départements la part de marché est souvent inférieure à 1%. Les parts de marché comprise entre 2% et 10% concernent 9 départements : la Gironde (2%), l'Indre-et-Loire (2%), l'Indre (2%), le Var (3%), le Vaucluse (8%), les Alpes-de-Haute-Provence (5%), le Rhône (2%), les Yvelines (5%) et la Seine-et-Marne (4%).

BNP Paribas (cf. annexes 7 et 11) est présent, en 2002, dans 61 départements (60 départements métropolitains et un DOM, la Réunion) soit un département de plus qu'en 2001 (34 en 2000). Ses parts de marché ne dépassent pas 7%. Seuls 13 départements ont une part de marché supérieure à 2%. BNP Paribas est présent dans le Sud Ouest, le Centre, l'Est et le Nord de la France. Il est moins présent dans le Sud Est, en Corse et dans les DOM à l'exception de la Réunion où BNP Paribas est la seule banque distributrice de PBA avec le Crédit agricole.

Le CIC (cf. annexes 6 et 10), nouvel entrant en 2002, est présent dans 5 départements : l'Ardèche (1%), la Marne (2%), la Meurthe-et-Moselle (3%), la Meuse (2%) et la Seine-et-Marne (1%).

Les réseaux autres que le Crédit agricole s'implantent lentement dans la distribution des PBA. En 2002 certains réseaux ont régressé (le Crédit Lyonnais) alors que d'autres ont progressé (les Banques Populaires, BNP Paribas et le Crédit Mutuel).

Table des annexes

Annexe 1 : Durée moyenne d'amortissement des prêts bonifiés d'investissement en 2001 et 2002.....	23
Annexe 2 : Ventilation par objet financé des prêts bonifiés d'investissement en 1992 et 2002	24
Annexe 3 : Répartition des réalisations de prêts bonifiés d'investissement par zone géographique	25
Annexe 4 : Répartition des réalisations des prêts bonifiés d'investissement par type d'emprunteur entre 2000 et 2002	26
Annexe 5 : Distribution des prêts bonifiés par les réseaux bancaires en 2002	27
Annexe 6 : Réalisations 2002 par catégorie de prêt et par département	28
Annexe 7 : Réalisations et parts de marché par réseau bancaire habilité en 2002	30
Annexe 8 : Représentation géographique des réalisations de prêts bonifiés à l'agriculture en 2002.....	32
Annexe 9 : Représentation géographique des réalisations de prêts spéciaux de modernisation (PSM) en 2002	33
Annexe 10 : Représentation géographique des réalisations de prêts à moyen terme spéciaux d'installation jeunes agriculteurs (MTS JA) en 2002	33
Annexe 11 : Représentation géographique de la répartition des parts de marché des établissements distribuant des prêts	35

Annexe 1 : Durée moyenne d'amortissement des prêts bonifiés d'investissement en 2001 et 2002

Tableau a :

en années	zone de montagne	zone défavorisée	zone de plaine	toutes zones
Prêts Spéciaux de Modernisation (PSM)				
NB : 20 ans dans le cas d'investissements immobiliers				
durée maximale	15 ou 20	15 ou 20	15 ou 20	
durée moyenne en 2002	10,3	9,6	9,8	9,7
durée moyenne en 2001	10,5	9,8	9,7	9,9
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS JA)				
durée maximale	15	15	15	
durée moyenne en 2002	11,3	10,8	10,3	10,3
durée moyenne en 2001	11,2	10,7	10,1	10,4
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS-autres)				
durée maximale	15	15	15	
durée moyenne en 2002	8,1	7,6	12,0	7,9
durée moyenne en 2001	8,0	7,8	8,2	8,1
Prêts aux CUMA				
durée maximale	12	12	12	
durée moyenne en 2002	6,3	6,2	6,3	6,2
durée moyenne en 2001	6,2	6,2	6,3	6,2
Prêts Spéciaux d'Elevage (PSE)				
NB : 7 à 15 ans pour cheptel et matériel				
	7 à 15 ou 18			
durée maximale				
durée moyenne en 2002	8,5	8,6	9,4	8,7
durée moyenne en 2001	7,9	8,1	9,0	8,8
Prêts Productions Végétales Spéciales (PPVS)				
durée maximale	18	18	18	
durée moyenne en 2002	8,8	7,6	8,6	8,5
durée moyenne en 2001	8,0	8,4	8,6	8,5
DUREE MOYENNE PONDÉRÉE EN 2002	10,3	9,6	9,8	9,8

Tableau b :

en années	zone de montagne	zone défavorisée	zone de plaine	toutes zones
Prêts Spéciaux de Modernisation (PSM)				
durée bonifiée maximale	12	12	9	
durée bonifiée moyenne en 2002	9,8	9,3	8,2	9,1
durée bonifiée moyenne en 2001	10,0	9,4	8,2	8,9
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS JA)				
durée bonifiée maximale	15	15	12	
durée bonifiée moyenne en 2002	11,3	10,8	10,0	10,3
durée bonifiée moyenne en 2001	11,2	10,7	9,8	10,3
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS-autres)				
durée bonifiée maximale	12 ou 9	12 ou 9	12 ou 9	
durée bonifiée moyenne en 2002	8,1	7,6	8,3	7,8
durée bonifiée moyenne en 2001	8,0	7,8	8,0	8,0
Prêts aux CUMA				
durée bonifiée maximale	12	12	9	
durée bonifiée moyenne en 2002	6,3	6,2	6,3	6,2
durée bonifiée moyenne en 2001	6,2	6,2	6,2	6,2
Prêts Spéciaux d'Elevage (PSE)				
durée bonifiée maximale	8 ou 12	8 ou 12	8 ou 12	
durée bonifiée moyenne en 2002	8	8	8	7,6
durée bonifiée moyenne en 2001	7,1	7,3	7,6	7,5
Prêts Productions Végétales Spéciales (PPVS)				
durée bonifiée maximale	9	9	9	
durée bonifiée moyenne en 2002	8	8	8	7,9
durée bonifiée moyenne en 2001	7,7	8,1	8,3	8,2
DUREE MOYENNE PONDÉRÉE EN 2002	10,1	9,4	8,8	9,0

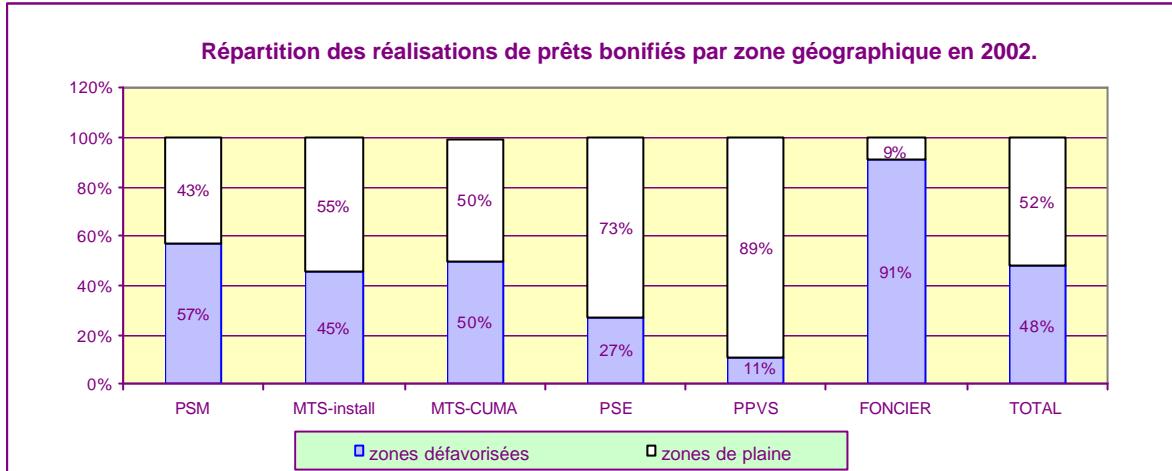
Annexe 2 : Ventilation par objet financé des prêts bonifiés d'investissement en 1992 et 2002

En milliers d'euros

1992	PSM		MTS-JA		MTS-autres		MTS-CUMA		PSE		PPVS		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Foncier et aménagement	32 948	5%	3 543	1%	2 498	2%	0	0%	0	0%	73 931	84%	421 124	21%
Biens incorporels	1 992	0%	165 491	29%	1 116	1%	0	0%	0	0%	0	0%	168 599	8%
Reprise d'exploitation	12 525	2%	261 036	46%	16 155	14%	0	0%	0	0%	0	0%	289 716	15%
Plantation	32 125	5%	8 955	2%	3 379	3%	30	0%	0	0%	0	0%	44 490	2%
Bâtiment	273 781	45%	34 736	6%	22 401	19%	963	1%	83 073	41%	14 295	16%	429 248	22%
Cheptel	40 672	7%	24 141	4%	6 814	6%	95 992	99%	70 822	35%	0	0%	238 441	12%
Matériel	204 143	34%	73 591	13%	63 591	55%	0	0%	46 950	23%	0	0%	388 275	19%
Autres	10 258	2%	835	0%	225	0%	0	0%	0	0%	0	0%	11 318	1%
TOTAL	608 444	100%	572 327	100%	116 180	100%	96 986	100%	200 845	100%	88 226	100%	1 991 212	100%

2002	PSM		MTS-JA		MTS-autres		MTS-CUMA		PSE		PPVS		FONCIER		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Foncier et aménagement	7 135	2%	69 406	14%	346	1%	27	0%	17	0%	0	0%	866	19%	77 797	6.9%
Biens incorporels	2 024	0%	155 945	32%	444	1%	0	0%	0	0%	0	0%	111	2%	158 524	14.0%
Reprise d'exploitation	11 115	3%	134 796	27%	7 264	20%	15	0%	1 667	2%	0	0%	356	8%	155 213	13.7%
Plantation	4 168	1%	7 897	2%	184	1%	0	0%	0	0%	1 730	25%	1 188	26%	15 167	1.3%
Bâtiment	274 261	68%	38 413	8%	3 902	11%	947	1%	89 334	89%	5 177	75%	517	11%	412 551	36.5%
Cheptel	9 047	2%	9 533	2%	1 184	3%	0	0%	4 030	4%	0	0%	1 464	32%	25 258	2.2%
Matériel	94 689	23%	76 708	16%	22 943	63%	81 919	99%	4 888	5%	13	0%	19	0%	281 179	24.9%
Autres	2 465	1%	1 581	0%	34	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4 080	0.4%
TOTAL	404 904	100%	494 279	100%	36 301	100%	82 908	100%	99 936	100%	6 920	100%	4 521	100%	1 129 769	100%

Annexe 3 : Répartition des réalisations de prêts bonifiés d'investissement par zone géographique



		PSM	MTS-install	MTS-CUMA	PSE	PPVS	FONCIER	TOTAL
2002	zones défavorisées	57%	45%	50%	27%	11%	91%	48%
	zones de plaine	43%	55%	50%	73%	89%	9%	52%
2001	zones défavorisées	50%	44%	46%	25%	16%	62%	44%
	zones de plaine	50%	56%	54%	75%	84%	38%	56%
2000	zones défavorisées	53%	45%	49%	27%	14%	85%	46%
	zones de plaine	47%	55%	51%	73%	86%	15%	54%
1999	zones défavorisées	54%	44%	51%	24%	16%	100%	47%
	zones de plaine	46%	56%	49%	76%	84%	0%	53%
1998	zones défavorisées	51%	42%	50%	32%	15%	100%	45%
	zones de plaine	49%	58%	50%	68%	85%	0%	55%

Annexe 4 : Répartition des réalisations des prêts bonifiés d'investissement par type d'emprunteur entre 2000 et 2002

2002

PSM
MTS-installation
MTS-autres
PSE
PPVS
FONCIER
TOTAL

exploitant individuel			société ou groupement				
montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €	montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €
en K€	en %			en K€	en %		
122 701	30%	8 649	14 000	282 132	70%	16 442	17 000
300 496	61%	12 534	24 000	194 435	39%	7 369	26 000
1 215	3%	54	23 000	35 206	97%	1 625	22 000
42 580	43%	3 100	14 000	57 387	57%	3 324	17 000
1 323	19%	112	12 000	5 597	81%	182	31 000
147	100%	7	21 000	0	0%	0	0
468 462	45%	24 456	19 000	574 757	55%	28 942	20 000

NB : Les prêts aux coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA) ne sont pas intégrés dans ce tableau, la ventilation par type d'emprunteur pour cette catégorie de prêt étant sans objet. Pour mémoire, les réalisations de prêts MTS CUMA en 2002 s'élèvent à 82,9 M€ pour 6353 prêts soit un montant moyen de l'ordre de 13 000€.

2001

PSM
MTS-installation
MTS-autres
PSE
PPVS
FONCIER
TOTAL

exploitant individuel			société ou groupement				
montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €	montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €
en K€	en %			en K€	en %		
155 165	32%	10 516	15 000	335 072	68%	18 939	18 000
301 538	62%	13 244	23 000	188 273	38%	7 728	24 000
944	2%	43	22 000	37 691	98%	1 840	20 000
53 960	41%	4 091	13 000	77 461	59%	4 753	16 000
7 659	41%	704	11 000	11 141	59%	583	19 000
495	100%	27	18 000	0	0%	0	0
519 761	44%	28 625	18 000	649 638	56%	33 843	19 000

NB : Les prêts aux coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA) ne sont pas intégrés dans ce tableau, la ventilation par type d'emprunteur pour cette catégorie de prêt étant sans objet. Pour mémoire, les réalisations de prêts MTS CUMA en 2001 s'élèvent à 93,4 M€ pour 6 578 prêts, soit un montant moyen de l'ordre de 14 000€.

2000

PSM
MTS-installation
MTS-autres
PSE
PPVS
FONCIER
TOTAL

exploitant individuel			société ou groupement				
montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €	montant de prêts		Nombre de prêts	Montant moyen en €
en K€	en %			en K€	en %		
176 221	32%	11 736	15 000	324 414	68%	18 750	17 000
312 526	62%	20 600	15 000	195 645	38%	1 065	184 000
1 148	2%	55	21 000	39 757	98%	2 019	20 000
54 197	41%	4 202	13 000	69 426	59%	4 175	17 000
8 335	41%	681	12 000	10 723	59%	520	21 000
0	0%	27	0	0	0%	0	0
552 427	46%	27 201	15 000	620 045	54%	26 520	24 000

NB : Les prêts aux coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA) ne sont pas intégrés dans ce tableau, la ventilation par type d'emprunteur pour cette catégorie de prêt étant sans objet. Pour mémoire, les réalisations de prêts MTS CUMA en 2000 s'élèvent à 95 M€ pour 6 974 prêts, soit un montant moyen de l'ordre de 14 000€.

Annexe 5 : Distribution des prêts bonifiés par les réseaux bancaires en 2002

<i>En Millions d'euros</i>	B.N.P. Paribas	Banques Populaires	Crédit Agricole	Crédit Lyonnais	Crédit Mutuel*	CIC	TOTAL 2002
Prêts Spéciaux de Modernisation	3,0	19,6	339,7	1,4	41,7	0,0	405,4
Part de Marché	0,7%	4,8%	83,8%	0,3%	10,3%	0,0%	100%
Prêts Installation accordés JA	5,7	32,0	392,3	3,1	62,0	0,4	495,5
Part de Marché	1,2%	6,5%	79,2%	0,6%	12,5%	0,1%	100%
Prêts Installation autres	0,9	1,9	29,1	0,1	4,5	0,0	36,4
Part de Marché	2,5%	5,1%	79,9%	0,1%	12,3%	0,0%	100%
Prêts MTS-CUMA	0,0	2,2	76,9	0,1	3,7	0,0	82,9
Part de Marché	0,1%	2,6%	92,8%	0,2%	4,4%	0,0%	100%
Prêts Spéciaux d'Elevage	0,7	3,9	79,9	0,1	15,2	0,1	100,0
Part de Marché	0,7%	3,9%	79,9%	0,1%	15,2%	0,1%	100%
Prêts Productions Végétales	0,1	0,1	5,2	0,2	0,9	0,3	6,9
Part de Marché	1,6%	1,7%	75,7%	3,0%	13,6%	4,4%	100%
Prêts speciaux DOM	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Part de Marché	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Sous-total Prêts d'investissement	10,5	59,7	923,3	5,0	128,0	0,8	1 127,3
<i>Part de marché</i>	<i>0,9%</i>	<i>5,3%</i>	<i>81,9%</i>	<i>0,4%</i>	<i>11,4%</i>	<i>0,1%</i>	<i>100%</i>
Prêts pour calamités agricoles	0,0	0,1	1,3	0,0	0,2	0,0	1,6
Prêts de Consolidation d'encours de prêts non-bonifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prêts de Consolidation d'annuité de prêts (bonifiés ou non)	0,0	0,2	12,1	0,0	0,2	0,0	12,5
0,1%	1,3%	97,1%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%	100%
Prêts de consolidation d'échéances en capital (filière bovine)	0,0	0,6	4,2	0,0	0,3	0,0	5,2
0,9%	10,9%	81,2%	0,9%	6,0%	0,0%	0,0%	100%
Sous-total Aménagement de dettes	0,1	0,7	16,4	0,0	0,5	0,0	17,7
TOTAL PRETS BONIFIES	10,6	60,5	941,0	5,1	128,7	0,8	1 146,6
	0,9%	5,3%	82,1%	0,4%	11,2%	0,1%	100%
Prêts conventionnés	71,5	288,3	415,1	54,4	129,1	4,7	963,0
AUTRES PRETS A L'AGRICULTURE	108,1	91,7	3 988,5	9,1	607,6	34,9	4 840,0
TOTAL	190,2	440,5	5 344,5	68,6	864,6	40,4	6 949,6
	2,7%	6,3%	76,9%	1,0%	12,4%	0,6%	100,0%

Annexe 6 : Réalisations 2002 par catégorie de prêt et par département

En Milliers d'euros		PSM JA + autres 01	MTS JA + autres 02/ 03	CUMA 04	PSE 05	PPVS 06	FONCIER 07	TOTAL
Départements								
001	Ain	4 988,6	3 774,2	946,7	689,8	31,6	0	10 430,9
002	Aisne	715,0	4 876,5	509,5	634,9	0,0	0	6 735,9
003	Allier	9 597,7	8 964,8	1 494,3	1 235,0	0,0	0	21 291,8
004	Alpes H.Prv.	1 060,4	1 282,8	204,5	15,0	0,0	0	2 562,6
005	Htes Alpes	1 471,7	1 327,4	98,8	0,0	0,0	0	2 897,9
006	Alpes Mar.	10,4	203,9	0,0	0,0	0,0	0	214,3
007	Ardèche	2 712,9	3 503,1	491,7	173,4	28,8	0	6 909,9
008	Ardennes	1 839,2	3 693,1	488,2	513,3	0,0	0	6 533,8
009	Ariège	1 513,9	3 500,5	302,4	94,1	0,0	0	5 410,9
010	Aube	2 030,6	4 020,1	1 009,1	58,6	0,0	0	7 118,4
011	Aude	2 614,0	7 041,0	712,2	16,1	14,1	0	10 397,4
012	Aveyron	14 979,8	16 373,0	3 129,5	1 480,5	0,0	0	35 962,8
013	Bouches Rh.	420,3	1 411,7	107,7	60,8	74,3	0	2 074,8
014	Calvados	8 121,4	8 358,6	807,5	1 756,6	0,0	0	19 044,1
015	Cantal	9 169,8	12 097,9	1 291,3	734,4	0,0	0	23 293,4
016	Charente	2 363,3	4 961,1	767,1	311,0	0,0	0	8 402,6
017	Charente Mar.	2 074,7	4 770,9	496,4	482,0	2,8	0	7 826,8
018	Cher	1 743,8	4 720,8	864,3	566,6	29,3	0	7 924,7
019	Corrèze	4 762,7	4 652,6	1 169,5	289,8	7,3	0	10 881,9
02A	Corse Sud	362,8	168,2	0,0	0,0	0,0	0	531,0
02B	Hte Corse	0,0	252,7	0,0	0,0	0,0	0	252,7
021	Côte d'or	6 843,4	8 183,3	851,9	408,6	4,7	0	16 291,8
022	Cotes d'Armor	7 521,2	14 103,7	2 082,4	4 703,6	0,0	0	28 410,9
023	Creuse	5 880,4	7 139,1	983,2	542,8	0,0	0	14 545,5
024	Dordogne	4 452,3	5 022,2	1 907,4	220,8	5,1	0	11 607,8
025	Doubs	5 302,8	7 385,8	528,3	320,2	0,0	0	13 537,1
026	Drôme	2 837,1	3 083,4	190,3	251,3	83,0	0	6 445,0
027	Eure	392,8	4 104,6	386,9	1 111,3	31,4	0	6 027,0
028	Eure & Loire	594,8	4 833,0	281,2	200,4	0,0	0	5 909,5
029	Finistère	8 432,3	12 895,8	1 411,6	4 954,1	1 096,6	0	28 790,4
030	Gard	2 627,7	3 703,3	232,7	118,1	279,8	0	6 961,6
031	Hte Garonne	1 492,2	4 845,1	2 254,0	162,3	251,6	0	9 005,2
032	Gers	4 315,8	7 759,9	2 450,2	164,7	7,6	0	14 698,1
033	Gironde	6 167,1	5 326,6	839,9	62,6	170,9	0	12 567,1
034	Hérault	2 144,7	3 253,0	497,6	29,1	0,0	0	5 924,5
035	Ille & Vilaine	12 356,5	14 697,4	1 748,2	2 007,5	8 817,6	345,87	39 973,1
036	Indre	3 392,3	4 755,1	1 061,0	440,6	0,0	0	9 649,1
037	Indre & Loire	3 785,3	5 769,5	327,9	317,0	2,4	0	10 202,0
038	Isère	2 371,4	2 615,0	385,5	579,1	0,0	0	5 951,0
039	Jura	4 339,2	5 545,0	779,3	714,4	5,0	0	11 382,9
040	Landes	527,1	3 390,3	1 378,5	544,4	32,0	0	5 872,2
041	Loir & Cher	998,5	3 512,3	374,8	524,5	135,1	0	5 545,2
042	Loire	7 825,8	7 574,8	1 621,4	793,0	7,0	0	17 822,1
043	Hte Loire	10 862,6	6 242,2	1 447,1	57,0	0,0	0	18 609,0
044	Loire Atlant.	11 117,6	12 277,1	1 994,2	4 145,7	611,6	0	30 146,2
045	Loiret	1 928,6	3 072,8	414,0	243,8	210,6	0	5 869,8
046	Lot	6 698,5	6 031,7	1 377,0	711,2	21,5	0	14 839,9
047	Lot & Garonne	2 582,2	5 038,7	1 383,0	279,1	332,9	0	9 616,0
048	Lozère	4 570,4	5 125,2	14,9	408,6	0,0	0	10 119,1
049	Maine & Loire	8 892,8	11 875,2	3 625,3	3 584,8	299,8	0	28 278,0
050	Manche	14 092,1	14 534,8	2 455,3	3 524,4	275,9	0	34 882,5
051	Marne	1 405,0	8 520,1	620,8	472,0	0,0	0	11 017,9
052	Hte Marne	3 844,9	4 135,2	647,7	850,9	0,0	0,0	9 478,7

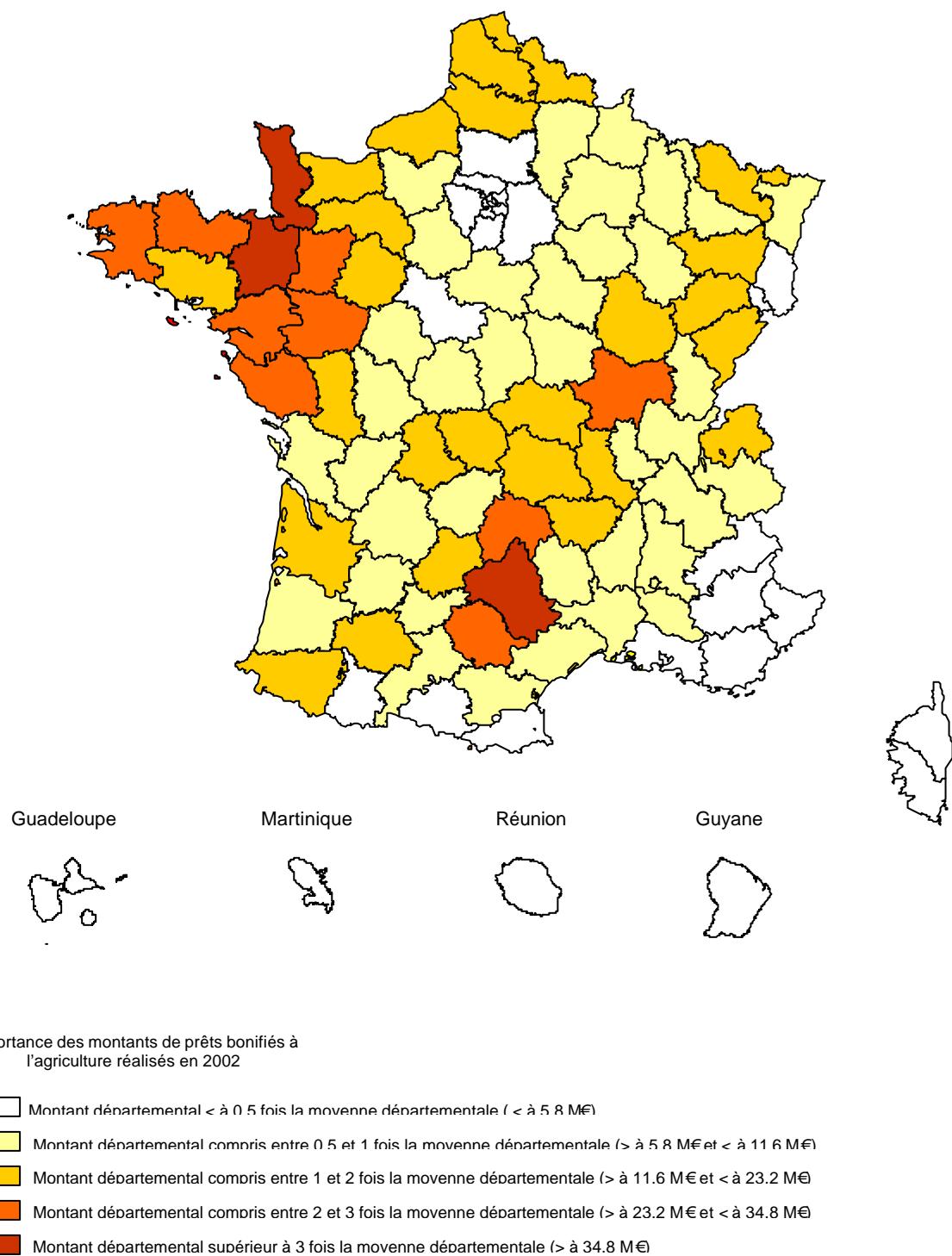
En Milliers d'euros		PSM JA + autres	MTS JA + autres	CUMA 04	PSE	PPVS	FONCIER	TOTAL
		01	02/ 03	05	06	07		
Départements								
053	Mayenne	11 892,8	12 923,7	1 293,8	5 483,3	40,6	0	31 634,2
054	Meurthe & Mos.	2 507,2	4 742,7	586,8	2 219,4	153,0	0	10 209,2
055	Meuse	1 801,6	5 479,0	587,7	2 869,8	153,0	0	10 891,1
056	Morbihan	4 983,5	9 117,9	2 886,5	3 270,3	63,0	0	20 321,1
057	Moselle	5 973,7	5 185,5	366,0	1 670,5	0,0	0	13 195,7
058	Nièvre	4 090,6	3 543,3	394,9	475,1	0,0	0	8 503,9
059	Nord	4 151,9	8 351,0	710,9	2 273,4	83,2	0	15 570,4
060	Oise	107,5	4 375,0	389,5	367,8	153,0	0	5 392,8
061	Orne	8 196,0	8 866,0	1 500,6	1 891,2	0,0	0	20 453,8
062	Pas de Calais	6 446,6	10 860,9	1 768,2	3 507,3	0,0	0	22 582,9
063	Puy de Dôme	5 111,2	6 943,5	1 224,5	809,3	9,2	0	14 097,7
064	Pyrén. Atlant.	4 725,6	10 637,2	618,9	1 567,4	0,0	0	17 549,0
065	Htes Pyén.	1 722,8	1 779,6	371,3	354,0	0,0	0	4 227,6
066	Pyrén. Orient.	1 454,7	3 375,0	124,6	50,5	240,5	0	5 245,2
067	Bas Rhin	4 298,9	4 480,7	138,2	827,3	60,2	0	9 805,4
068	Haut Rhin	2 148,9	2 184,4	44,7	261,0	77,0	0	4 716,0
069	Rhône	2 996,2	4 142,4	561,6	482,5	13,5	0	8 196,2
070	Hte Saône	6 732,6	4 237,8	694,8	1 003,1	0,0	0	12 668,4
071	Saône & Loire	11 874,7	10 172,7	1 229,5	1 571,6	195,5	0	25 043,9
072	Sarthe	5 706,8	6 585,6	373,5	2 366,1	85,6	0	15 117,6
073	Savoie	3 133,5	2 758,6	50,3	637,0	121,2	0	6 700,6
074	Hte Savoie	7 849,2	5 149,2	146,0	1 332,7	402,4	0	14 879,6
076	Seine Marit.	5 440,0	8 379,3	1 495,6	2 475,6	0,0	0	17 790,5
077	Seine & Marne	91,1	3 704,2	324,2	65,9	21,7	0	4 207,1
078	Yvelines	45,2	1 060,9	45,1	0,0	0,0	0	1 151,2
079	Deux Sèvres	5 539,7	6 982,7	1 209,7	2 381,3	45,4	0	16 158,8
080	Somme	3 438,0	7 889,4	331,0	652,0	0,0	0	12 310,3
081	Tarn	12 020,4	8 599,0	2 127,0	486,5	0,0	0	23 232,9
082	Tarn & Garonne	2 576,9	3 574,2	1 643,7	77,6	88,7	0	7 961,1
083	Var	390,8	1 529,8	177,1	0,0	12,3	0	2 110,0
084	Vaucluse	3 018,0	2 400,7	314,3	0,0	174,7	0	5 907,7
085	Vendée	10 846,1	9 529,9	3 753,7	6 052,6	131,8	0	30 314,1
086	Vienne	2 659,7	4 919,3	814,1	751,7	0,0	0	9 144,7
087	Hte Vienne	6 450,3	5 170,9	1 115,4	556,9	4,4	0	13 297,9
088	Vosges	6 855,9	4 213,4	515,5	820,2	0,0	0	12 405,1
089	Yonne	1 566,2	6 465,1	940,2	513,2	15,9	0	9 500,7
090	Terr.Belfort	492,5	175,7	28,2	125,5	0,0	0	821,9
091	Essonne	0,0	842,7	0,0	0,0	0,0	0	842,7
094	Val de Marne	0,0	10,2	70,5	0,0	0,0	0,0	80,7
095	Val d'Oise	112,3	211,8	0,0	57,2	0,0	0,0	381,2
971	Guadeloupe	0,0	185,7	9,1	1,9	11,6	38,7	247,0
972	Martinique	37,5	332,1	0,0	11,7	30,5	0,0	411,7
973	Guyane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
974	Réunion	2 362,3	1 308,5	225,3	269,4	132,7	0,0	4 298,3
TOTAL		404 997,6	529 682,8	82 647,1	93 149,4	15 390,8	384,5	1 126 252,3
Moyenne Départementale		4 175,2	5 460,6	852,0	960,3	158,7	4,0	11 610,8

Annexe 7 : Réalisations et parts de marché par réseau bancaire habilité en 2002

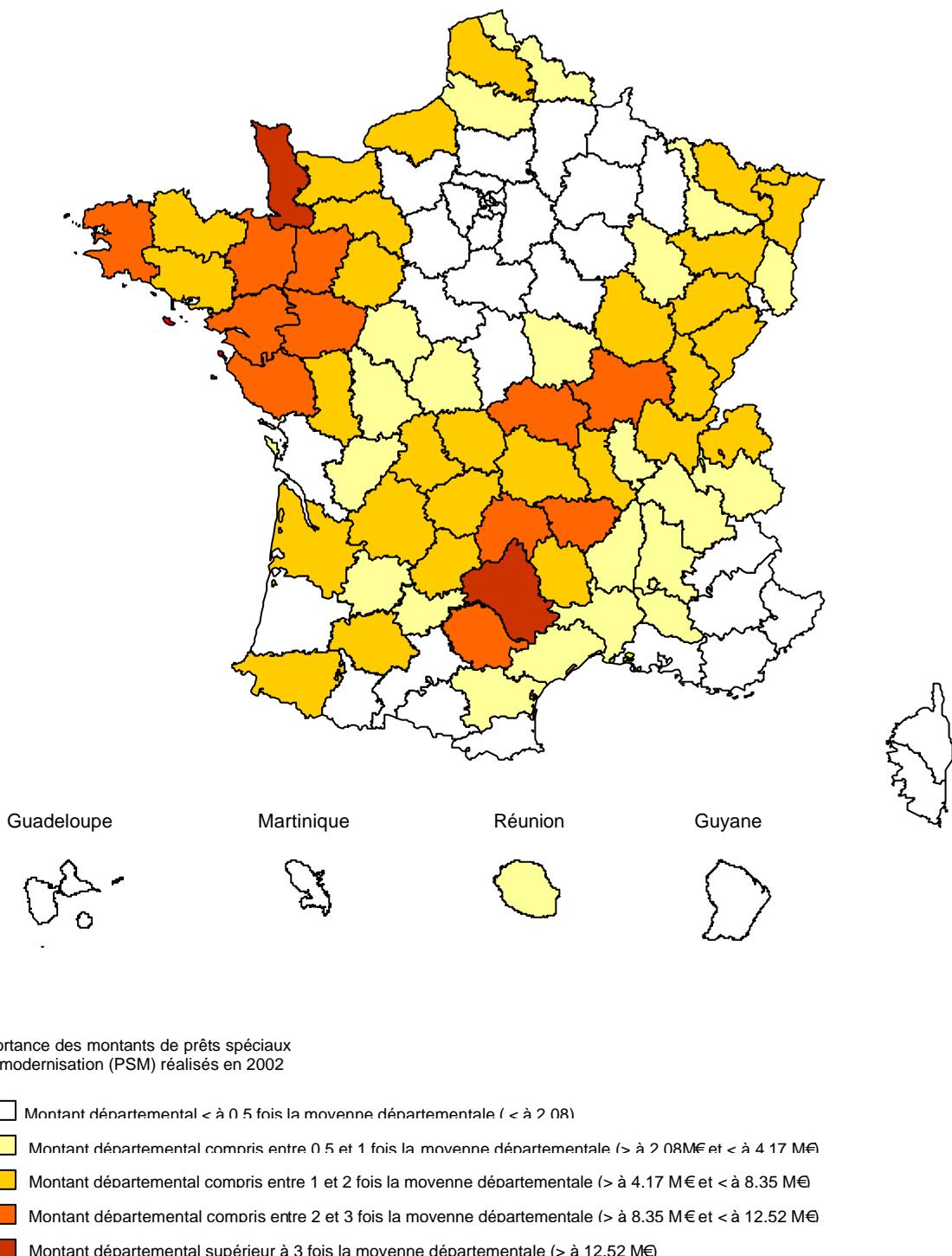
(milliers d'euros)	BNP		Banques Populaires		Crédit Agricole		Crédit Lyonnais		Crédit Mutuel		CIC		TOTAL		
	Départements	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
001	Ain	0,0	0%	433,1	4%	9 838,9	94%	0,0	0%	158,9	2%	0,0	0%	10 431	0,9%
002	Aisne	170,0	3%	0,0	0%	6 331,5	94%	0,0	0%	234,6	3%	0,0	0%	6 736	0,6%
003	Allier	265,8	1%	1 618,5	8%	18 500,3	87%	0,0	0%	907,2	4%	0,0	0%	21 292	1,9%
004	Alpes H.Prv.	0,0	0%	297,6	12%	2 127,1	83%	127,2	5%	12,8	0%	0,0	0%	2 565	0,2%
005	Htes Alpes	0,0	0%	672,3	23%	2 203,8	76%	21,8	1%	0,0	0%	0,0	0%	2 898	0,3%
006	Alpes Mar.	0,0	0%	0,0	0%	214,3	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	214	0,0%
007	Ardèche	22,9	0%	671,9	10%	5 827,4	84%	20,6	0%	367,2	5%	0,0	0%	6 910	0,6%
008	Ardennes	0,0	0%	36,6	1%	6 102,2	93%	0,0	0%	300,3	5%	95,0	1%	6 534	0,6%
009	Ariège	25,9	0%	1 544,4	29%	3 840,7	71%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	5 411	0,5%
010	Aube	429,9	6%	696,7	10%	5 664,0	80%	0,0	0%	327,8	5%	0,0	0%	7 118	0,6%
011	Aude	0,0	0%	2 861,1	28%	7 436,3	72%	70,3	1%	29,7	0%	0,0	0%	10 397	0,9%
012	Aveyron	6,9	0%	1 670,3	5%	34 149,1	95%	15,3	0%	121,2	0%	0,0	0%	35 963	3,2%
013	Bouches Rh.	0,0	0%	116,7	6%	1 305,8	63%	382,2	18%	270,1	13%	0,0	0%	2 075	0,2%
014	Calvados	110,2	1%	357,9	2%	13 282,5	70%	33,5	0%	5 260,2	28%	0,0	0%	19 044	1,7%
015	Cantal	228,5	0%	1 276,3	5%	21 371,8	92%	94,5	0%	322,3	1%	0,0	0%	23 293	2,1%
016	Charente	13,9	3%	715,9	9%	6 514,4	78%	0,0	0%	1 158,4	14%	0,0	0%	8 403	0,7%
017	Charente Mar.	0,0	0%	81,9	1%	6 824,5	87%	0,0	0%	920,4	12%	0,0	0%	7 827	0,7%
018	Cher	216,4	0%	456,4	6%	6 473,2	82%	38,9	0%	739,8	9%	0,0	0%	7 925	0,7%
019	Corrèze	0,0	2%	691,7	6%	9 931,4	91%	0,0	0%	258,8	2%	0,0	0%	10 882	1,0%
02A	Corse Sud	0,0	0%	0,0	0%	160,6	30%	370,5	70%	0,0	0%	0,0	0%	531	0,0%
02B	Hte Corse	0,0	0%	0,0	0%	181,7	72%	38,0	15%	33,0	13%	0,0	0%	253	0,0%
021	Côte d'or	449,8	0%	668,8	4%	13 426,7	82%	11,7	0%	1 734,8	11%	0,0	0%	16 292	1,4%
022	Cotes d'Armor	0,0	2%	1 255,7	4%	21 144,7	74%	0,0	0%	6 010,6	21%	0,0	0%	28 411	2,5%
023	Creuse	21,0	0%	397,8	3%	13 360,5	92%	0,0	0%	742,2	5%	0,0	0%	14 522	1,3%
024	Dordogne	38,1	0%	568,3	5%	10 187,9	88%	0,0	0%	813,5	7%	0,0	0%	11 608	1,0%
025	Doubs	0,0	0%	518,0	4%	12 054,6	89%	7,4	0%	957,1	7%	0,0	0%	13 537	1,2%
026	Drôme	191,6	0%	738,8	11%	4 530,4	70%	69,8	1%	914,4	14%	0,0	0%	6 445	0,6%
027	Eure	25,3	3%	83,8	1%	5 731,9	95%	0,0	0%	186,0	3%	0,0	0%	6 027	0,5%
028	Eure & Loire	0,0	0%	0,0	0%	4 275,0	72%	0,0	0%	1 634,4	28%	0,0	0%	5 909	0,5%
029	Finistère	188,3	0%	9,1	0%	23 377,2	81%	125,0	0%	5 090,7	18%	0,0	0%	28 790	2,6%
030	Gard	170,9	3%	579,7	8%	5 939,0	85%	55,7	1%	216,2	3%	0,0	0%	6 962	0,6%
031	Hte Garonne	0,0	2%	382,1	4%	8 435,9	94%	95,3	1%	92,0	1%	0,0	0%	9 005	0,8%
032	Gers	505,6	0%	924,9	6%	12 358,7	84%	83,4	1%	825,5	6%	0,0	0%	14 698	1,3%
033	Gironde	33,7	4%	1 167,0	9%	10 139,0	81%	214,8	2%	1 012,6	8%	0,0	0%	12 567	1,1%
034	Hérault	0,0	1%	213,1	4%	5 624,0	95%	16,2	0%	71,2	1%	0,0	0%	5 924	0,5%
035	Ille & Vilaine	199,9	0%	1 491,7	4%	29 089,0	73%	0,0	0%	9 192,4	23%	0,0	0%	39 973	3,5%
036	Indre	255,4	2%	52,9	1%	8 730,3	90%	232,4	2%	378,1	4%	0,0	0%	9 649	0,9%
037	Indre & Loire	132,6	3%	1 058,1	10%	7 862,6	77%	225,7	2%	923,0	9%	0,0	0%	10 202	0,9%
038	Isère	0,0	2%	587,4	10%	4 900,3	82%	0,0	0%	463,2	8%	0,0	0%	5 951	0,5%
039	Jura	28,5	0%	660,2	6%	9 582,5	84%	82,8	1%	1 029,0	9%	0,0	0%	11 383	1,0%
040	Landes	176,4	0%	1 113,8	19%	4 289,7	73%	0,0	0%	277,4	5%	0,0	0%	5 857	0,5%
041	Loir & Cher	40,5	3%	8,3	0%	4 363,1	79%	29,1	1%	1 104,1	20%	0,0	0%	5 545	0,5%
042	Loire	20,0	0%	305,4	2%	16 084,0	90%	0,0	0%	1 412,7	8%	0,0	0%	17 822	1,6%
043	Hte Loire	37,1	0%	392,8	2%	17 903,2	96%	0,0	0%	275,9	1%	0,0	0%	18 609	1,7%
044	Loire Atlant.	433,8	0%	1 110,1	4%	21 359,8	71%	321,5	1%	6 921,0	23%	0,0	0%	30 146	2,7%
045	Loiret	120,8	7%	110,0	2%	4 778,9	81%	87,8	1%	772,3	13%	0,0	0%	5 870	0,5%
046	Lot	40,4	1%	1 607,9	11%	13 191,6	89%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	14 840	1,3%
047	Lot & Garonne	59,2	0%	1 699,6	18%	7 583,7	79%	20,2	0%	253,4	3%	0,0	0%	9 616	0,9%
048	Lozère	0,0	1%	258,2	3%	9 758,5	96%	0,0	0%	102,4	1%	0,0	0%	10 119	0,9%
049	Maine & Loire	106,9	0%	1 116,1	4%	23 234,7	82%	49,2	0%	3 771,0	13%	0,0	0%	28 278	2,5%
050	Manche	0,0	0%	1 177,9	3%	28 629,5	82%	151,0	0%	4 924,1	14%	0,0	0%	34 882	3,1%

(milliers d'euros)	BNP		Banques Populaires		Crédit Agricole		Crédit Lyonnais		Crédit Mutuel		CIC		TOTAL		
Départements	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	
051	Marne	413,6	4%	275,6	3%	9 950,8	90%	0,0	0%	195,2	2%	182,8	2%	11 018	1,0%
052	Hte Marne	62,2	1%	618,8	7%	7 435,2	78%	76,2	1%	1 286,1	14%	0,0	0%	9 479	0,8%
053	Mayenne	129,0	0%	507,3	2%	22 169,2	70%	184,2	1%	8 644,6	27%	0,0	0%	31 634	2,8%
054	Meurthe & Mos.	90,1	1%	2 005,2	20%	6 956,0	68%	30,9	0%	857,2	8%	269,7	3%	10 209	0,9%
055	Meuse	91,5	1%	1 336,7	12%	8 521,4	78%	0,0	0%	727,9	7%	213,7	2%	10 891	1,0%
056	Morbihan	6,1	0%	33,8	0%	15 290,3	75%	0,0	0%	4 990,8	25%	0,0	0%	20 321	1,8%
057	Moselle	125,6	1%	921,1	7%	11 286,5	86%	0,0	0%	854,4	6%	0,0	0%	13 188	1,2%
058	Nièvre	21,8	0%	38,2	0%	8 134,8	96%	0,0	0%	309,1	4%	0,0	0%	8 504	0,8%
059	Nord	120,9	1%	0,0	0%	10 851,1	70%	0,0	0%	4 598,3	30%	0,0	0%	15 570	1,4%
060	Oise	91,5	2%	262,2	5%	4 915,2	91%	0,0	0%	123,9	2%	0,0	0%	5 393	0,5%
061	Orne	0,0	0%	236,3	1%	18 062,0	88%	193,8	1%	1 961,7	10%	0,0	0%	20 454	1,8%
062	Pas de Calais	454,8	2%	0,0	0%	16 228,3	72%	0,0	0%	5 839,8	26%	0,0	0%	22 523	2,0%
063	Puy de Dôme	72,2	1%	1 691,8	12%	12 072,6	86%	27,7	0%	233,8	2%	0,0	0%	14 098	1,3%
064	Pyrén. Atlant.	201,9	1%	3 099,3	18%	14 102,6	80%	17,3	0%	127,9	1%	0,0	0%	17 549	1,6%
065	Htes Pyén.	6,9	0%	129,1	3%	4 074,8	96%	16,8	0%	0,0	0%	0,0	0%	4 228	0,4%
066	Pyrén. Orient.	0,0	0%	1 882,9	36%	3 362,3	64%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	5 245	0,5%
067	Bas Rhin	30,5	0%	530,1	5%	7 191,5	73%	0,0	0%	2 053,3	21%	0,0	0%	9 805	0,9%
068	Haut Rhin	0,0	0%	246,9	5%	3 457,1	73%	0,0	0%	1 011,9	21%	0,0	0%	4 716	0,4%
069	Rhône	0,0	0%	109,6	1%	7 040,9	86%	163,0	2%	882,7	11%	0,0	0%	8 196	0,7%
070	Hte Saône	587,7	5%	754,2	6%	10 103,2	80%	22,9	0%	1 200,4	9%	0,0	0%	12 668	1,1%
071	Saône & Loire	124,0	0%	1 873,0	7%	20 314,4	81%	61,0	0%	2 671,5	11%	0,0	0%	25 044	2,2%
072	Sarthe	240,6	2%	81,3	1%	11 550,3	76%	29,2	0%	3 216,2	21%	0,0	0%	15 118	1,3%
073	Savoie	0,0	0%	173,2	3%	5 804,6	87%	0,0	0%	722,8	11%	0,0	0%	6 701	0,6%
074	Hte Savoie	0,0	0%	0,0	0%	12 072,4	81%	0,0	0%	2 807,2	19%	0,0	0%	14 880	1,3%
076	Seine Marit.	232,4	1%	435,8	2%	12 629,2	71%	0,0	0%	4 493,0	25%	0,0	0%	17 790	1,6%
077	Seine & Marne	122,0	3%	170,7	4%	2 988,3	71%	178,7	4%	692,7	16%	54,7	1%	4 207	0,4%
078	Yvelines	0,0	0%	0,0	0%	794,2	69%	60,0	5%	297,0	26%	0,0	0%	1 151	0,1%
079	Deux Sèvres	197,6	1%	757,5	5%	13 890,8	86%	0,0	0%	1 312,9	8%	0,0	0%	16 159	1,4%
080	Somme	385,0	3%	0,0	0%	10 714,9	87%	148,8	1%	1 061,6	9%	0,0	0%	12 310	1,1%
081	Tarn	139,3	1%	2 112,6	9%	20 673,2	89%	3,8	0%	304,0	1%	0,0	0%	23 233	2,1%
082	Tarn & Garonne	0,0	0%	261,5	3%	7 605,7	96%	93,8	1%	0,0	0%	0,0	0%	7 961	0,7%
083	Var	0,0	0%	318,8	15%	1 655,4	78%	59,8	3%	76,0	4%	0,0	0%	2 110	0,2%
084	Vaucluse	254,1	4%	222,3	4%	4 272,2	72%	461,0	8%	698,1	12%	0,0	0%	5 908	0,5%
085	Vendée	77,1	0%	795,7	3%	24 887,2	82%	0,0	0%	4 554,1	15%	0,0	0%	30 314	2,7%
086	Vienne	6,2	0%	269,7	3%	7 756,3	85%	0,0	0%	1 112,6	12%	0,0	0%	9 145	0,8%
087	Hte Vienne	0,0	0%	639,2	5%	11 690,5	88%	0,0	0%	947,2	7%	0,0	0%	13 277	1,2%
088	Vosges	184,4	1%	1 299,9	10%	8 962,7	72%	15,0	0%	1 943,1	16%	0,0	0%	12 405	1,1%
089	Yonne	92,8	1%	1 107,3	12%	6 908,8	73%	85,5	1%	1 306,4	14%	0,0	0%	9 501	0,8%
090	Terr.Belfort	0,0	0%	0,0	0%	682,2	83%	0,0	0%	139,7	17%	0,0	0%	822	0,1%
091	Essonne	0,0	0%	0,0	0%	699,7	0%	0,0	0%	143,0	17%	0,0	0%	843	0,1%
094	Val de Marne	0,0	0%	0,0	0%	80,7	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	81	0,0%
095	Val d'Oise	0,0	0%	0,0	0%	296,4	78%	0,0	0%	84,8	22%	0,0	0%	381	0,0%
971	Guadeloupe	0,0	0%	0,0	0%	247,0	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	247	0,0%
972	Martinique	0,0	0%	0,0	0%	411,7	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	412	0,0%
973	Guyane	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0	-
974	Réunion	15,5	0%	0,0	0%	4 391,6	100%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	4 407	0,4%
TOTAL	9 344	0,8%	59 655	5,3%	923 394	82,0%	5 021	0,4%	128 007	11,4%	816	0,1%	1 126 237	100,0%	

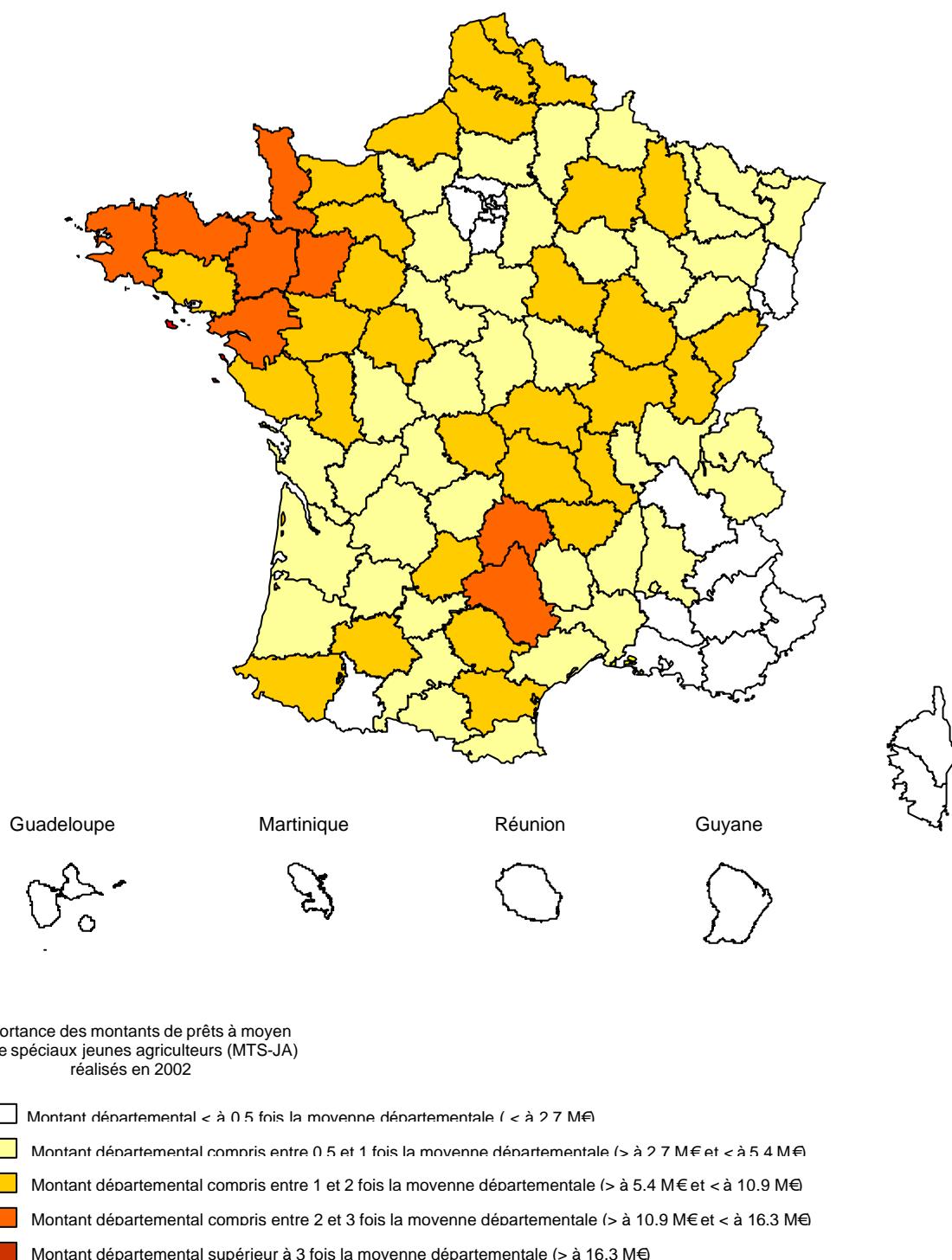
Annexe 8 : Représentation géographique des réalisations de prêts bonifiés à l'agriculture en 2002



Annexe 9 : Représentation géographique des réalisations de prêts spéciaux de modernisation (PSM) en 2002

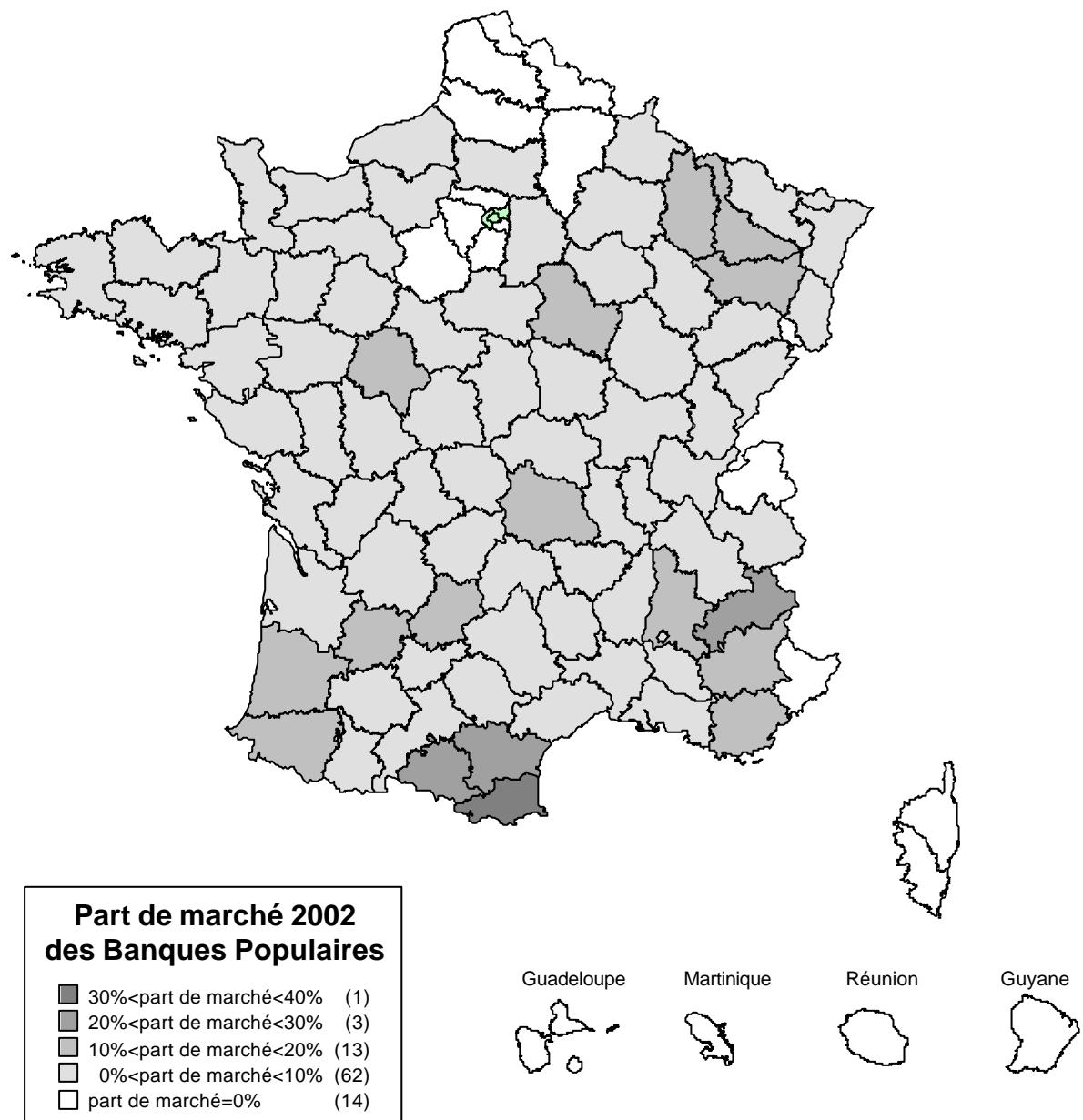


Annexe 10 : Représentation géographique des réalisations de prêts à moyen terme spéciaux d'installation jeunes agriculteurs (MTS JA) en 2002



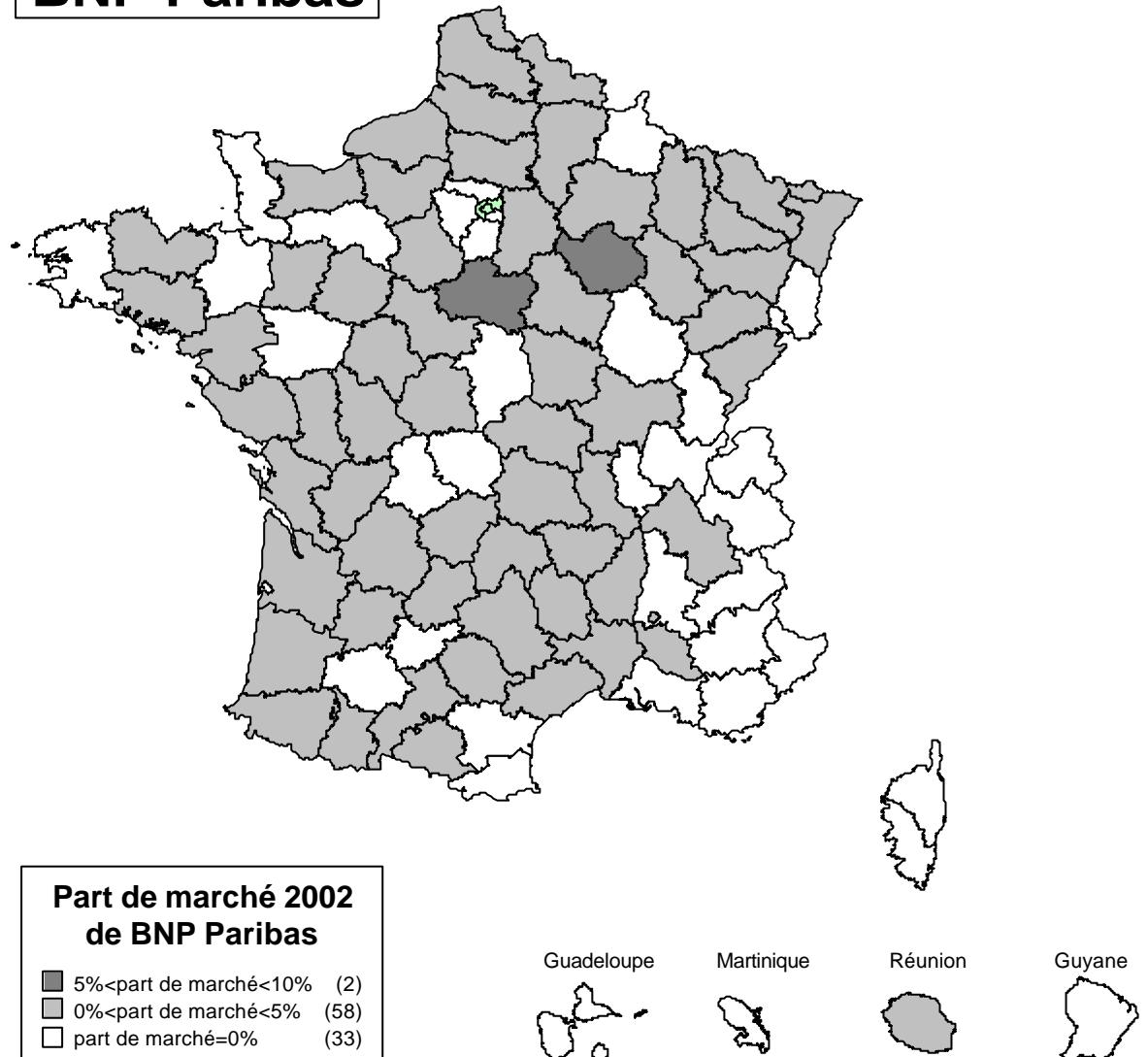
Annexe 11⁴ : Représentation géographique de la répartition des parts de marché des établissements distribuant des prêts

Banques Populaires

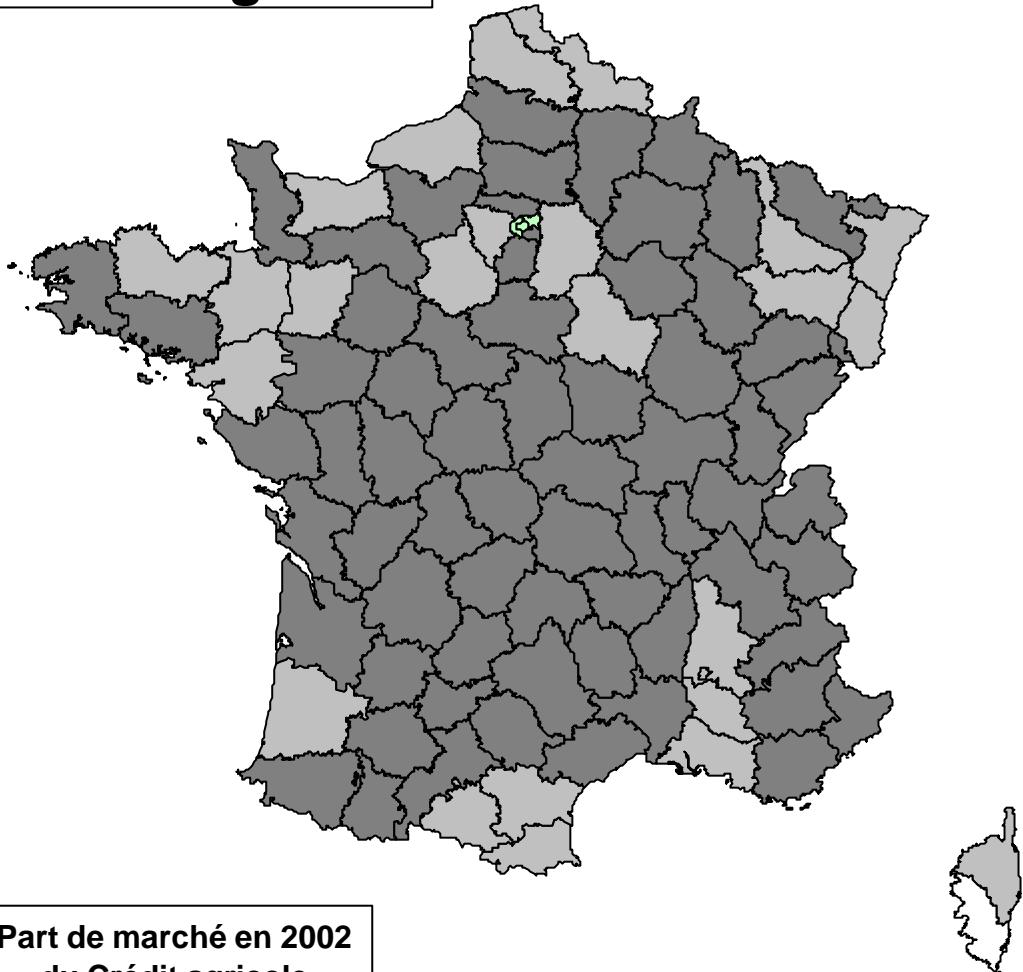


⁴ Les légendes des représentations géographiques des parts de marché des différentes banques font apparaître entre parenthèses le nombre de départements concernés par la part de marché, à l'exception des DOM non décomptés dans la légende. Pour toutes les banques, les départements 75, 93, 92 ne font pas l'objet de représentation, les parts de marché pour ces départements sont considérées comme nulles. En Guyane, aucun prêt bonifié à l'agriculture n'est distribué .

BNP Paribas



Crédit agricole



Part de marché en 2002 du Crédit agricole

- | | |
|---|----------------------------------|
| ■ | 75% < part de marché < 100% (68) |
| ■ | 50% < part de marché < 75% (24) |
| □ | 0% < part de marché < 50% (1) |

Guadeloupe



Martinique



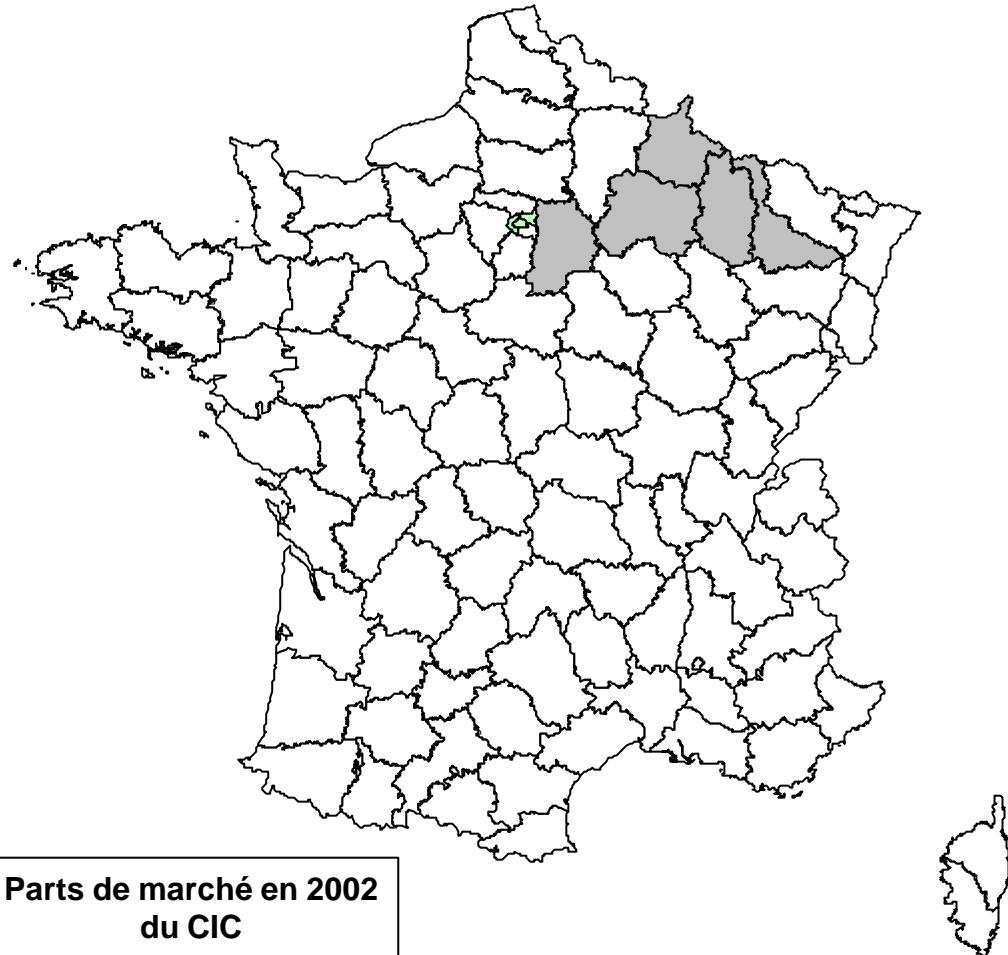
Réunion



Guyane



Crédit Industriel et Commercial



**Parts de marché en 2002
du CIC**

- 0% < part de marché ou = 5% (5)
- part de marché = 0% (88)

Guadeloupe



Martinique



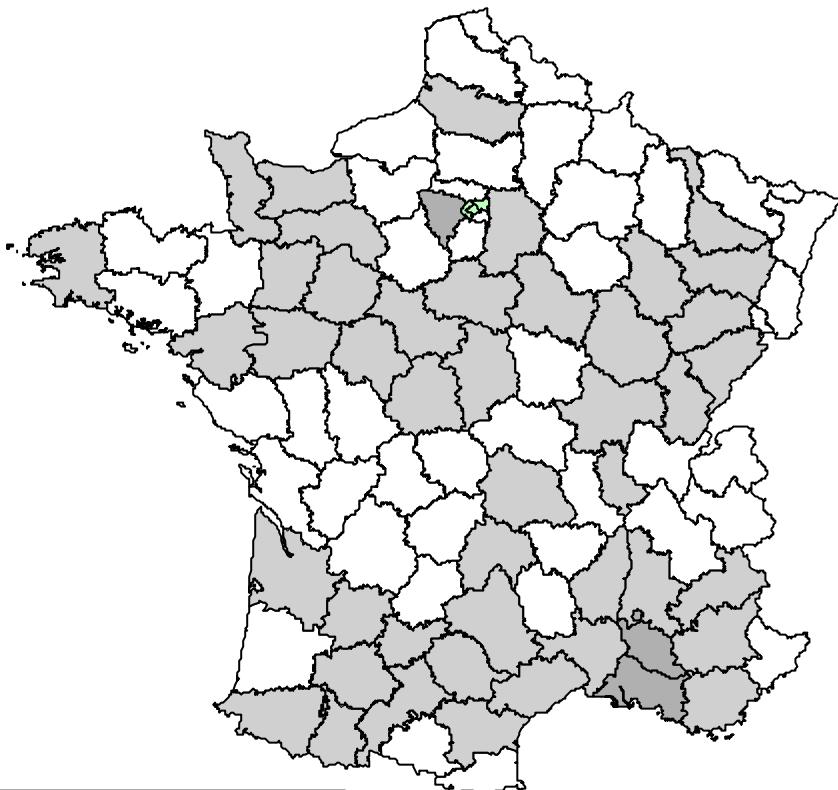
Réunion



Guyane



Crédit Lyonnais



Part de marché 2002 du Crédit Lyonnais

part de marché>20%	(1)
5%<part de marché<20%	(4)
0%<part de marché<5%	(44)
part de marché=0%	(44)



Crédit Mutuel

